

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1119

9 juin 2006

SOMMAIRE

Accès Industrie Luxembourg S.A., Esch-sur-Alzette	53712	LS-Invest Holding A.G., Luxembourg	53686
Actimago Holding, S.à r.l., Luxembourg	53708	Luxembourg Approach Controllers Association, A.s.b.l., Luxembourg-Findel	53685
Adequate System, S.à r.l., Howald	53703	Meccarillos France S.A., Luxembourg	53707
Aerium Delta, S.à r.l., Luxembourg	53695	Midgard Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	53700
Aerium Val Fleuri, S.à r.l., Luxembourg	53689	Padt en van Kralingen Trust (Luxembourg) S.A.	53708
Albasto Holding, S.à r.l., Luxembourg	53707	Palumbo Exploration Holding, S.à r.l., Luxem- bourg	53701
Alfameo Holding, S.à r.l., Luxembourg	53708	Piet Van Luijk, S.à r.l., Consdorf	53682
Alpinax Holding, S.à r.l., Luxembourg	53707	Promotions Colysée, S.à r.l., Lamadelaine	53694
Amplion Holding, S.à r.l., Luxembourg	53706	Pronech, S.à r.l., Echternach	53700
APN Finance Company, S.à r.l., Luxembourg	53702	Quentin Holding S.A., Luxembourg	53701
BT Broadband Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	53666	Ramlo International Luxembourg S.A., Luxem- bourg	53705
BT Broadband Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	53667	Realstar Healthcare Financial, S.à r.l., Luxem- bourg	53709
Bucci Company S.A., Luxembourg	53673	Realstar Healthcare, S.à r.l., Luxembourg	53712
Bucci Company S.A., Luxembourg	53674	Roncadin Holdings GP S.A., Luxembourg	53675
Business Association Luxembourg - Russie, A.s.b.l., Luxembourg	53669	Roncadin Holdings GP S.A., Luxembourg	53678
Catering de Luxe, S.à r.l., Remich	53702	Run-Off Holdings, S.à r.l., Luxembourg	53702
Chromolin Holding, S.à r.l., Luxembourg	53705	Safe-Finance Holding A.G., Luxembourg	53669
CRD S.A., Ehlerange	53706	Sarcom Investissement S.A., Luxembourg	53703
Doria, S.à r.l., Luxembourg	53668	Sécurité S.A., Luxembourg	53683
Eikon Invest VIII Holding S.A., Luxembourg	53711	Sécurité S.A., Luxembourg	53683
Essolona Holding, S.à r.l., Luxembourg	53705	Slovport Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	53694
Euro D.O. S.A., Luxembourg	53682	Société de Conseil d'Etude et de Gestion aux Industriels et aux Particuliers, S.à r.l., Luxem- bourg	53681
Euro D.O. S.A., Luxembourg	53682	(La) Speranza, S.à r.l., Luxembourg	53703
Euro D.O. S.A., Luxembourg	53682	STM, Soudure Tuyauterie Maintenance, S.à r.l., Livange	53711
Euro D.O. S.A., Luxembourg	53682	Strange, GmbH, Luxembourg	53683
Euro Sylva S.A., Windhof (Koerich)	53712	Strange, GmbH, Luxembourg	53685
Exon AG, Luxembourg	53679	Tecuman S.A., Luxembourg	53701
EYSD Limited and Partners S.C.S., Münsbach	53678	Telexchange S.A., Luxembourg	53675
Filux S.A., Luxembourg	53668	Thibault Management Services S.A., Luxembourg	53710
Filux S.A., Luxembourg	53668	Toiture La Tuile S.A., Mondercange	53709
Frazil S.A.H., Luxembourg	53669	TQ3 Travel Solutions Luxembourg S.A., Luxem- bourg	53708
Freelander Holding, S.à r.l., Luxembourg	53702	Vicolo Delle Lavandaie S.A., Luxembourg	53706
G.T. Immobilière S.A., Luxembourg	53688	Victoria Management Services S.A., Luxembourg	53704
GGP Lux Co., S.à r.l., Luxembourg	53709	Wild, GmbH, Luxembourg	53686
IBS & Partners, International Business Services & Partners S.A., Luxembourg	53703	Wild, GmbH, Luxembourg	53688
Interlock Holding, S.à r.l., Luxembourg	53704	Zephyr Investments S.A., Luxembourg	53705
International Lawyers, S.à r.l., Luxembourg	53703		
Iridium Holding, S.à r.l., Luxembourg	53704		
Laho Luxembourg S.A., Luxembourg	53711		
LBA S.A., Schengen	53704		
LS-Invest Holding A.G., Luxembourg	53686		

**BT BROADBAND LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. BT LONGMONT (LUXEMBOURG) I, S.à r.l.).**

Share capital: EUR 38,098,400.-.

Registered office: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.

R. C. Luxembourg B 71.594.

In the year two thousand and six, on the twenty-fourth day of February.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Remich, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary, having his office in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, momentarily absent, the latter remaining depositary of the present deed.

There appeared:

The company BRITISH TELECOMMUNICATIONS PLC, a company incorporated in England and Wales having its registered office at 81, Newgate Street, EC1A 7AJ London (United-Kingdom),

duly represented by Mr Michel Bulach, lawyer, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given in London and dated February 21, 2006.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder and the undersigned notary public, will remain attached to the present deed and will be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole member of BT BROADBAND LUXEMBOURG, S.à r.l., société à responsabilité limitée, a corporation organised under the laws of Luxembourg, having its registered office in L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}, having a subscribed capital of EUR 38,098,400.-, registered with the Trade and Companies' Register of Luxembourg under section B number 71.594, incorporated by a deed received by Maître Léon Thomas, known as Tom Metzler, Notary public, residing in Luxembourg-Bonnevoie, on September 15, 1999, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 886 of November 24, 1999, which articles of association have been amended several times and for the last time by a deed received by the undersigned notary, on February 9, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 613 of June 25, 2005 (the «Corporation»).

Such appearing party, represented as here above stated, has requested the notary to act the following resolutions:

First resolution

The sole member resolves to change the accounting and tax currency of the Company from Euro into Great-British Pounds and to convert the corporate capital from EUR 38,098,400.- (thirty-eight million ninety-eight thousand four hundred Euro) represented by 380,984 (three hundred eighty thousand nine hundred eighty-four) corporate units with a par value of EUR 100.- (one hundred Euro) each, into GBP 26,084,968 (twenty-six million eighty-four thousand nine hundred sixty-eight Great-British Pounds) represented by 380,984 (three hundred eighty thousand nine hundred eighty-four) corporate units without indication of par value, at the exchange rate of February 20, 2006 of 1.46055 EUR = 1.- GBP.

Second resolution

The sole member resolves to amend the first paragraph of article 5 of the articles of association of the Corporation in order to reflect the above resolution and to give it the following wording:

«The subscribed capital is set at GBP 26,084,968 (twenty-six million eighty-four thousand nine hundred sixty-eight Great-British Pounds), represented by 380,984 (three hundred eighty thousand nine hundred eighty-four) corporate units without indication of par value.»

Third resolution

The sole member resolves to change the closing date of the financial year of the Corporation from 31st March to the last day of February so as the financial year started on 1st April 2005 will terminate on 28 February 2006.

Fourth resolution

The sole member resolves to amend the article 18 of the articles of association of the Corporation in order to reflect the above resolution and to give it the following wording:

«The Corporation's financial year starts on the first of March of each year and ends on the last day of February of the following year.»

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the above appearing party, duly represented, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, he signed with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-quatre février.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, momentanément absent, le dernier nommé restant dépositaire du présent acte.

A comparu:

La société BRITISH TELECOMMUNICATIONS PLC, une société à responsabilité limitée de droit anglais, ayant son siège social au 81, Newgate Street, EC1A 7AJ Londres (Royaume-Uni), dûment représentée par Monsieur Michel Bulach, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Londres, le 21 février 2006.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise ensemble avec lui aux formalités d'enregistrement.

La partie comparante est l'associée unique de la société BT BROADBAND LUXEMBOURG, S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous la section B et le numéro 71.594, constituée suivant acte reçu par Maître Léon Thomas, dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, du 15 septembre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 886 en date du 24 novembre 1999, dont les statuts ont été modifiés plusieurs fois et pour la dernière fois suivant acte du notaire instrumentant, du 9 février 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 613, en date du 25 juin 2005 (la «Société»).

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a requis le notaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide de changer la devise comptable et fiscale de la Société de euros en livre sterling et de convertir le capital social d'un montant de EUR 38.098.400,- (trente-huit millions quatre-vingt-dix-huit mille quatre cents euros) représenté par 380.984 (trois cent quatre-vingt mille neuf cent quatre-vingt-quatre) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune, en GBP 26.084.968,- (vingt-six millions quatre-vingt-quatre mille neuf cent soixante-huit livres sterling) représenté par 380.984 (trois cent quatre-vingt mille neuf cent quatre-vingt-quatre) parts sociales sans indication de valeur nominale, au taux de change moyen applicable le 20 février 2006, de 1,46055 EUR = 1,- GBP.

Deuxième résolution

L'associée unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter la résolution précédente, et de lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à GBP 26.084.968,- (vingt-six millions quatre-vingt-quatre mille neuf cent soixante-huit livres sterling) représenté par 380.984 (trois cent quatre-vingt mille neuf cent quatre-vingt-quatre) parts sociales sans indication de valeur nominale.»

Troisième résolution

L'associée unique décide de modifier la date de clôture de l'exercice social de la Société du 31 mars au dernier jour du mois de février de sorte que l'exercice social ayant commencé le 1^{er} avril 2005 prendra fin le 28 février 2006.

Quatrième résolution

L'associée unique décide de modifier l'article 18 des statuts de la Société afin de refléter la résolution précédente, et de lui donner la teneur suivante:

«L'exercice social de la Société commence le 1^{er} mars de chaque année et prend fin le dernier jour du mois de février de l'année suivante.»

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête du mandataire de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête du même mandataire, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donné au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: M. Bulach, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2006, vol. 152S, fol. 49, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mars 2006.

A. Schwachtgen.

(027250/230/110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2006.

**BT BROADBAND LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. BT LONGMONT (LUXEMBOURG) I, S.à r.l.).
Capital social: EUR 38.098.400,-.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.
R. C. Luxembourg B 71.594.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 260 du 24 février 2006, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(027251/230/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2006.

53668

FILUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 4, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 97.964.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 10 janvier 2006

1. L'assemblée décide de remplacer son administrateur RICARD LAKE PROPERTY INC par Monsieur Stéphane Warnier.
2. L'assemblée décide de nommer les administrateurs suivants jusqu'à l'assemblée devant se tenir en 2006, à savoir:
 - Maître Michaël Dandois, 4, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg;
 - Maître Antoine Meynial, 4, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg;
 - Monsieur Stéphane Warnier, 4, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.
3. L'assemblée décide de remplacer le Commissaire aux comptes actuel, Monsieur Olivier Dorier, par: MANAGEMENT & ACCOUNTING SERVICES S.A., domiciliée 1, rue des Glacis, Luxembourg jusqu'à l'assemblée devant se tenir en 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mars 2006.

DANDOIS & MEYNIAL

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2006, réf. LSO-BO03063. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(025984//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2006.

FILUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 4, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 97.964.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2006, réf. LSO-BO03064, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 2006.

DANDOIS & MEYNIAL

Signature

(025985//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2006.

DORIA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 445.000.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 112.723.

Extrait des résolutions des Associés du 20 décembre 2005

Les associés de DORIA, S.à r.l. (la «Société») ont décidé comme suit:

- de nommer Monsieur Massimo Grossi, né le 12 janvier 1972 à Florence, Italie, demeurant Via Negri 10, Milan 20121, Italie aux fonctions de gérant de catégorie D avec effet immédiat, et ce pour une durée illimitée;
- que Monsieur Jan-Dries Mulder, né le 7 février 1973 à Veendam, Pays-Bas, ayant son adresse professionnelle Kabelweg 37, Coengebouw, 10th Floor, 1014 BA Amsterdam, Pays-Bas, ne serait plus gérant de catégorie C mais gérant de catégorie A;
- que Monsieur Michel van Krimpen, né le 19 février 1968 à Rotterdam, Pays-Bas, ayant son adresse professionnelle au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ne serait plus gérant de catégorie A mais gérant de catégorie B.

Les gérants actuels sont:

- Jan-Dries Mulder - gérant de catégorie A,
- Michel van Krimpen - gérant de catégorie B,
- Alan Botfield - gérant de catégorie B,
- Massimo Grossi - gérant de catégorie D.

Luxembourg, le 16 mars 2006.

M. van Krimpen.

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2006, réf. LSO-BO03455. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(026078/710/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2006.

SAFE-FINANCE HOLDING AG, Société Anonyme.

Siège social: L-1451 Luxembourg, 19, rue Théodore Eberhard.
R. C. Luxembourg B 107.304.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2006, réf. LSO-BO03730, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(026253//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2006.

FRAZIL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 34.908.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration du 20 mars 2006

RECTIFICATIF

Lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 9 décembre 2002, Madame Françoise Stamet, Administrateur décédée, n'avait pas été rayée.

Fait à Luxembourg, le 20 mars 2006.

Certifié sincère et conforme

FRAZIL S.A.

MADAS, S.à r.l. / LOUV, S.à r.l.

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2006, réf. LSO-BO04256. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(027035/795/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2006.

BUSINESS ASSOCIATION LUXEMBOURG-RUSSIE, Association sans but lucratif.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg F 1.471.

STATUTS

Entre les soussignés:

Président d'Honneur Membre:

Prénom	Nom	Nationalité	Profession	Adresse
Se	Eduard	Malayan	russe	Ambassadeur Ambassade de Russie Château de Beggen, L-1719 Luxembourg

Membre d'Honneur:

Prénom	Nom	Nationalité	Profession	Adresse
Guy	De Muiser	luxembourgeoise		7, rue D'Orange, L-2767 Luxembourg

Personnes morales:

Nom	Adresse	Représentants
1. ALPHA SECURITY	8, allée de la Jeunesse Sacrifiée, L-5863 Alzingen, Luxembourg	Ganske Lechek Juri Solowjew
2. ARCELOR S.A.	19, avenue de la Liberté, L-2930 Luxembourg	Alain Davezac Vladimir Tsurkov Wladimir Linath
3. CHAMBRE DE COMMERCE	7, rue Alcide de Gasperi, Luxembourg-Kirchberg, L-2981 Luxembourg	Pierre Gramegna Carlo Thelen Sabrina Sagramola
4. COBELFRET S.A.	55-57, rue de Merl, L-2146 Luxembourg	Sohrab Ziai Freddy Bracke
5. DELOITTE S.A.	560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg	Josef Adrialus Vafa Moayed David De Marco Jan Rottiers
6. SOTEG S.A., CEO	P/A ProfilArbed, L-4008 Esch-sur-Alzette	Vracheslav Volotovskiy Jean Lucius Marco Hoffmann

7. TREFILARBED BETTEMBOURG S.A.				Krakelshaff, Bettembourg, L-3235 Luxembourg	Emile Walsh Marc Schroeder Gerard Ferguson
8. VILLEROY & BOCH LUXEMBOURG, S.à r.l.				BP 1808, L-1018 Luxembourg	Laurent Turmes Patrick Kieffer Charles-Antoine De Theux
Personnes physiques:					
Prénom	Nom	Nationalité	Profession	Société	Adresse
Charles-Louis	Ackermann	luxembourgeoise	Président	ACCUMALUX S.A.	BP 2153, L-1021 Luxembourg
Anton	Baturin	russe	Juriste	LUDOVISSY & WILSON	6, avenue Pescatore, PO BOX 677, L-2016 Luxembourg
Gilles	Bellomi				168, route de Burange, L-3429 Dudelange
Paul	Bleser	luxembourgeoise	Juriste		14, rue J.-P. Thiry, L-4949 Hautcharage
Xavier	Blouin	française		SOCIETE GENERALE BANK & TRUST	11-13, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg
Dimitri	Bukin	russe		Ambassade de la Fédération de Russie	Château de Beggen, L-1719 Luxembourg
Philippe	Cahen			CONTINENTAL FINANCE GROUP STRADEQ S.A.	3, av. J.-P. Pescatore, L-2324 Luxembourg
Ivan	Farace De Villaforesta				38, av. du X Septembre, L-2550 Luxembourg
Francis	Hoogewerf	anglaise	Expert Comptable /Fiscaliste	HOOGEWERF & CIE	19, rue Aldringen, PO BOX 878, L-2018 Luxembourg
Ivan	Ivanov			The Belgian Chamber of Commerce for Russia and Belarus	500, av. Louise, B-1050 Brussels
Graham	J. Wilson	anglaise	Juriste	LUDOVISSY & WILSON	6, avenue Pescatore, PO BOX 677, L-2016 Luxembourg
Youri	Kapralov	russe			1st Miusskaya Street, Moscow 125047, Russia
Steffen	Kohler			PAUL WURTH	32, r. d'Alsace, L-1122 Luxembourg, Luxembourg
Larissa Miguel	Malykh Muñoz			MM INTERNATIONAL HOLDING S.A. GROUP BENELUX TRUST	4, av. Pescatore, BP 460, L-2014 Luxembourg
Roeland	Pels				12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg
Anastasia	Perekrest	russe	Conseiller Fiscal	HOOGEWERF & CIE	19, rue Aldringen, PO BOX 878, L-2018 Luxembourg
Victor	Puraye			GARAGE VIC. PURAYE	185, route de Thionville, L-2611 Howald
Alexander	Pushnin	russe		Représentation Commerciale de la Fédération de Russie	45, Dreve de Lorraine, B-1180 Bruxelles
Jean-Pierre	Raffali			IQUEST CONSULTING	46A, av. J.-F. Kennedy, L-1855 Luxembourg
Fouad	Rathle	luxembourgeoise		IFBL	12, rue de la Déportation, L-8021 Strassen
Thierry	Schintgen			SHERATON LUXEMBOURG AEROGOLF HOTEL DEXIA-BIL S.A.	rte de Trèves, BP 1973, L-1019 Luxembourg
Anne-Marie	Schneider				69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg

Lucia	Slivova		FORTIS BANQUE LUXEMBOURG	50, av. J.-F. Kennedy, L-2951 Luxembourg
Peter	Von Habsburg	Conseiller		41, av. de la Gare, L-1611 Luxembourg
Marina	Von Kamarovsky		MVK FINE ART	43, rue de Bettembourg, L-3326 Crauthem
Cornelia	Weller		DRESDNER BANK	26, rue du Marché-aux-Herbes, L-2097 Luxembourg

Personnes associés non membre:

Prénom	Nom	Profession	Société	Adresse
Aniela	Bettel-Rachmaninoff	Membre titulaire CNE, Fondateur du POG		6, rue Albert 1 ^{er} , L-1117 Luxembourg

Et toutes les personnes qui adhéreront ultérieurement, il est constitué une association sans but lucratif, régie par la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif et les établissements d'utilité publique, ainsi que les présents statuts:

Chapitre I^{er}. Dénomination, Siège, Durée et objet social

Art. 1^{er}. L'association prend la dénomination de: BUSINESS ASSOCIATION LUXEMBOURG-RUSSIE, A.s.b.l. (ci-après «l'Association»).

Art. 2. Le siège de l'Association est établi au 19, rue Aldringen, BP 878, L-2018 Luxembourg.

Art. 3. La durée de l'Association est illimitée.

Art. 4. L'Association a pour objet toute activité de nature à favoriser le développement des relations commerciales, économiques, culturelles, scientifiques, financières, fiscales et juridiques entre la Fédération de Russie ainsi que les pays de la Communauté des Etats Indépendants et le Grand-Duché de Luxembourg. Elle a également pour but de créer une coopération dynamique avec la Chambre de Commerce Belgo-Luxembourgeoise pour la Russie et Biélorussie, le «Luxembourg Russian Business Forum» à Moscou et la Chambre de Commerce du Luxembourg.

L'Association aura par ailleurs une «antenne» à Moscou.

Art. 5. L'association peut posséder soit en jouissance, soit en propriété, tout meuble et immeuble nécessaire ou utile à la réalisation de son objet. Les ressources financières de l'association comprennent:

- A) les cotisations;
- B) les subventions et subsides;
- C) le produit de publications ou d'autres activités;
- D) les intérêts et produits des fonds placés;
- E) les libéralités et dons qui lui sont faits.

Chapitre II. Membres

Art. 6. L'Association est composée de membres actifs, de membres donateurs, de membres associés et de membres d'honneur. Le nombre des membres de l'Association est illimité, celui des membres actifs ne peut être inférieur à quatre.

Art. 7. Peut devenir membre toute personne morale ou physique qui en manifeste sa volonté, déterminée à observer les présents statuts et agréée par le comité.

Peut devenir membre donateur toute personne qui, sans prendre part activement au fonctionnement de l'Association, lui prête une aide financière annuelle, avec l'accord du Comité.

Art. 8. Le Comité peut conférer le titre de membre d'honneur à des personnes qui ont rendu des services ou fait des dons à l'Association.

Peut devenir membre associé toute personne ne voulant pas devenir membre actif mais souhaitant être tenue au courant des manifestations de l'Association.

Art. 9. La cotisation annuelle pour les membres actifs personnes physiques ne peut pas dépasser un maximum de 1.000 EUR, pour les membres personnes morales représentées par 4 représentants un maximum de 4.000 EUR et pour les personnes associées non membres 200 EUR.

Art. 10. La qualité de membre se perd:

- 1. par démission écrite au comité;
- 2. par exclusion prononcée par l'assemblée générale à la majorité des deux tiers des membres présents pour violation des statuts ou pour tout autre motif grave;
- 3. par décès;
- 4. pour non paiement de cotisation annuelle.

Art. 11. Le membre démissionnaire et exclu n'a aucun droit sur le fonds social et ne peut réclamer le remboursement des cotisations.

Chapitre III. Comité

Art. 12. L'Association est administrée par un comité qui se compose d'un nombre de membres compris entre 4 et 9 dont le Président, l'Administrateur-Délégué, le Secrétaire et le Trésorier. Les membres du comité sont élus pour 3 ans par l'Assemblée Générale.

Lorsqu'un administrateur cesse ses fonctions avant l'expiration de son mandat, le comité peut provisoirement pourvoir à son remplacement jusqu'à la prochaine assemblée générale. Le membre du comité alors élu achèvera le mandat de son prédécesseur.

Les membres du comité désignent entre eux pour une durée de 3 ans un Président, un Administrateur-Délégué, un Secrétaire et un Trésorier. Ils sont rééligibles.

Les candidatures pour un mandat au sein du comité doivent être adressées par écrit au Président au moins 48 heures avant l'Assemblée Générale.

Art. 13. Le comité se réunit aussi souvent que les intérêts de l'Association l'exigent sur convocation du Président ou de 2 de ses membres actifs. Les décisions du comité sont prises à la majorité des membres présents.

Art. 14. Le comité a les pouvoirs les plus étendus pour l'administration et la gestion de l'Association. Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'Assemblée Générale par les statuts ou par la loi est de sa compétence.

Art. 15. L'Association est engagée en toute circonstance par la signature conjointe de deux des personnes suivantes: le Président, l'Administrateur-Délégué, le Secrétaire ou le Trésorier.

Chapitre IV. Assemblée générale

Art. 16. L'Assemblée Générale ordinaire se réunit annuellement dans le courant du mois de juin, au jour, à l'heure et au lieu indiqués dans l'avis de convocation.

Elle se réunit en séance extraordinaire chaque fois qu'elle est convoquée par le comité ou lorsqu'un cinquième des membres actifs en fait la demande.

Les convocations sont faites huit jours au moins à l'avance par lettre individuelle indiquant sommairement l'ordre du jour.

L'Assemblée délibère valablement, quel que soit le nombre de membres présents ou représentés. Seuls les membres actifs ont le droit de vote.

Les décisions de l'Assemblée Générale sont prises à la majorité des voix des membres présents. En cas de partage la voix du Président est prépondérante.

Chaque membre présent ou représenté de l'assemblée a une voix.

Les membres peuvent se faire représenter à l'Assemblée Générale.

Chapitre V. Comptes et budget

Art. 17. L'Assemblée Générale entend les rapports du comité sur la situation financière de l'Association.

Elle se prononce sur les comptes de l'exercice écoulé et délibère sur les questions à l'ordre du jour.

Deux réviseurs de caisse, non membres du comité, sont désignés annuellement par l'Assemblée Générale.

Chapitre VI. Divers

Art. 18. Les statuts pourront être modifiés conformément aux dispositions prévues par les arts. 8 et 9 de la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif.

Art. 19. La dissolution de l'Association est régie par les arts. 20 et 21 de la loi du 21 avril 1928.

Art. 20. En cas de dissolution de l'Association les fonds de l'association reviendront, après apurement de toutes les dettes, charges et frais de liquidation, à une oeuvre de bienfaisance de son choix.

Art. 21. L'assemblée constituante qui s'est réunie à Luxembourg le 7 décembre 2005 a approuvé les présents statuts. Suivant les signatures.

Assemblée Générale Extraordinaire

De suite les soussignés prénommés, fondateurs de l'Association, se considèrent comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité et sur ordre du jour conforme les résolutions suivantes:

3. Adresse:

19, rue Aldringen, BP 878, L-2018 Luxembourg.

Approbation de la liste des premiers membres.

BUSINESS ASSOCIATION LUXEMBOURG-RUSSIE, A.s.b.l.

Signature / Signature / Signature

Président de l'Assemblée / Secrétaire / Scrutateur

Délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen

Notaire

Enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2006, réf. LSO-BO01035. – Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(029638/230/212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2006.

**BUCCI COMPANY, Société Anonyme,
(anc. PULP MEDIA INTERNATIONAL S.A.).**
Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 109.667.

L'an deux mille six, le vingt-huit février.

Par-devant, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme PULP MEDIA INTERNATIONAL S.A., avec siège social à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl, constituée par acte du notaire instrumentant en date du 25 juillet 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1260 du 23 novembre 2005.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Benoit Tassigny, juriste, demeurant à B-Nothomb, qui désigne comme secrétaire Monsieur Mustafa Nezar, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Rosa Karrou, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Changement de la dénomination de la société en BUCCI COMPANY.
2. Changement conséquent de l'article 1^{er} des statuts.
3. Augmentation du capital à raison de trois cent trente-cinq mille cinq cents euros (335.500,- EUR) pour le porter de cent soixante-treize mille neuf cent soixante-dix euros (173.970,- EUR) à cinq cent et neuf mille quatre cent soixante-dix euros (509.470,- EUR) par l'émission de trente-trois mille cinq cent cinquante (33.550) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.
4. Renonciation par les actionnaires existants à leur droit de souscription préférentiel.
5. Souscription des trente-trois mille cinq cent cinquante (33.550) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune par Monsieur Jean-Sébastien Cruz, gérant de sociétés, demeurant à Paris, et libération entière des trente-trois mille cinq cent cinquante (33.550) actions nouvelles par apport en nature consistant en cinq cent cinquante (550) parts sociales de la société PULPMEDIA, S.à r.l., ayant son siège social à F-75001 Paris.
6. Changement conséquent de l'article 5 alinéa 1^{er} des statuts.
7. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier la dénomination de la société en BUCCI COMPANY et de modifier en conséquence l'article 1^{er} des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de BUCCI COMPANY.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital à raison de trois cent trente-cinq mille cinq cents euros (335.500,- EUR) pour le porter de son montant actuel de cent soixante-treize mille neuf cent soixante-dix euros (173.970,- EUR) représenté par dix-sept mille trois cent quatre-vingt-dix-sept (17.397) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune, à un montant de cinq cent et neuf mille quatre cent soixante-dix euros (509.470,- EUR) par l'émission de trente-trois mille cinq cent cinquante (33.550) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes et d'accepter leur souscription et leur libération par apport en nature, comme suit:

Souscription - Libération

Les actionnaires actuels ayant renoncé totalement ou partiellement à leur droit de souscription préférentiel, est alors intervenu aux présentes:

Monsieur Jean-Sébastien Cruz, gérant de sociétés, demeurant 188, rue de Grenelle à F-75007 Paris,

ici représenté par Mademoiselle Rosa Karrou, prénommée,

aux termes d'une procuration sous seing privé délivrée le 24 février 2006,

lequel déclare souscrire aux trente-trois mille cinq cent cinquante (33.550) actions nouvelles et les libérer entièrement par apport en nature de cinq cent cinquante (550) parts sociales de la société à responsabilité limitée de droit français PULPMEDIA, S.à r.l., ayant son siège social à F-75001 Paris, 13, rue Molière inscrite au registre de Commerce de Paris sous le numéro B 439.188.475, correspondant à 55% du capital de cette société.

L'existence et la valeur des dites cinq cent cinquante (550) parts sociales a été justifiée au notaire instrumentant dans un rapport établi par AACO, S.à r.l., Réviseur d'Entreprises, ayant son siège social à L-2430 Luxembourg, 28, rue Michel Rodange, daté du 28 février 2006 et signé par Monsieur Stéphane Weyders, qui conclut comme suit:

«4. Conclusion

Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur de l'apport qui correspond au moins au nombre et au pair comptable des actions à émettre en contrepartie.

De plus, nous n'avons pas de remarque à formuler sur les méthodes d'évaluation utilisées par Monsieur Cottier dans son rapport d'évaluation que nous trouvons adaptées pour l'évaluation d'une société telle que PULPMEDIA, S.à r.l.»

Il résulte, en outre, d'un certificat émis en date du 28 février 2006 par le conseil de gérance de la société PULPMEDIA, S.à r.l.:

- Monsieur Jean-Sébastien Cruz est propriétaire de 550 parts sociales de la société PULPMEDIA, S.à r.l., soit 55% du capital social total;

- les parts sociales apportées sont entièrement libérées;

- Monsieur Jean-Sébastien Cruz est le seul ayant droit sur ces parts sociales et ayant les pouvoirs d'en disposer;

- aucune des parts sociales n'est grevée de gage ou d'usufruit, qu'il n'existe aucun droit à acquérir un tel gage ou usufruit et qu'aucune des parts sociales n'est sujette à saisie;

- il n'existe aucun droit de préemption ou d'autres droits en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit de s'en voir attribuer une ou plusieurs;

- selon la loi française et les statuts de la société, ces parts sociales sont librement transmissibles;

- toutes les formalités subséquentes à l'apport en nature des parts de la société, requises en France, seront effectuées dès réception d'une copie conforme de l'acte notarié documentant le dit apport en nature;

- le surplus, s'il en est, entre l'apport en nature et la valeur nominale des actions émises en échange sera porté à un compte de prime d'émission.

Lesdits rapport, procuration et certificat resteront, après avoir été signés ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, annexés aux présentes pour être formalisés avec elles.

Troisième résolution

Par conséquent, l'assemblée générale décide de modifier l'alinéa 1^{er} de l'article 5 des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. alinéa 1^{er}.** Le capital social est fixé à cinq cent et neuf mille quatre cent soixante-dix euros (509.470,- EUR) représenté par cinquante mille neuf cent quarante-sept (50.947) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune.»

Estimation

Pour les besoins de l'enregistrement, vu que la société PULP MEDIA INTERNATIONAL S.A. est déjà propriétaire de 35% des parts de la société française PULPMEDIA, S.à r.l. (acte du notaire soussigné du 25 juillet 2005 contenant constitution de la société), les comparants déclarent que l'apport en nature est fait sous le fruit des dispositions de l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971, telle qu'amendée, prévoyant l'exonération du droit d'apport.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison de la présente augmentation de capital est évalué à environ deux mille trois cents euros (2.300,- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au membre du bureau et au mandataire des comparants ceux-ci ont signé avec le notaire présent acte.

Signé: B. Tassigny, M. Nezar, R. Karrou, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2006, vol. 152S, fol. 52, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mars 2006.

G. Lecuit.

(027163/220/112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2006.

**BUCCI COMPANY, Société Anonyme,
(anc. PULP MEDIA INTERNATIONAL S.A.).**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R. C. Luxembourg B 109.667.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mars 2006.

G. Lecuit.

(027164/220/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2006.

53675

TELEXCHANGE S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1220 Luxembourg, 84, rue de Beggen.
R. C. Luxembourg B 83.953.

Extrait des délibérations de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue extraordinairement au siège social de la société en date du 31 janvier 2006

Décisions:

L'Assemblée, à l'unanimité, a décidé:

- De renouveler le mandat du commissaire aux comptes, Monsieur Frédéric Deflorenne, pour une nouvelle période prenant fin lors l'Assemblée Générale Ordinaire de l'année 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2006, réf. LSO-BO06409. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(029215//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2006.

RONCADIN HOLDINGS GP S.A., Société Anonyme.
Registered office: L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 113.114.

In the year two thousand and six, on the second of March.

Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of the public limited (société anonyme) RONCADIN HOLDINGS GP S.A., with registered office in L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, R.C.S. Luxembourg section B number 113.114, hereinafter referred to as the «Company», incorporated by deed of the undersigned notary on December 12, 2005, not yet published in the Mémorial C.

The meeting begins at eleven a.m. and is presided by Mr Szymon Dec, private employee, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

The chairman appoints as secretary Mr Raphael Rozanski, private employee, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

The meeting elects as scrutineer Ms Audrey Coppede, employee, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

The board having thus been formed the chairman states and asks the notary to enact:

That the shareholders present or represented as well as the number of shares held by them are indicated on an attendance list, which after having been signed by the shareholders or their proxy-holders, shall remain annexed to this document and shall be filed at the same time with the registration authorities.

It results from the said attendance list that all the issued shares are present or represented, so that the present meeting can take place without prior convening notices.

That the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate upon the points of the agenda, which reads as follows:

Agenda:

1. Transfer of the Company's registered office from, L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, to L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

2. Appointment of the public limited company (société anonyme) ERNST & YOUNG, Société Anonyme, R.C.S. Luxembourg B 47.771, with its registered office at L-5365 Munsbach, 7, Parc d'Activités Syrdall, as external auditor charged with the audit of the 2005 and 2006 accounts.

3. Revocation of the incumbent directors and discharge.

4. Adoption of a new signatory power of the directors and subsequent amendment of article 22 of the Company's articles of association which will have henceforth the following wording:

«**Art. 22. Dealings with Third Parties.** The corporation will be bound towards third parties by the joint signatures of any three directors or by the sole signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors.»

5. Increase of the number of directors from 3 to 5 and appointment of the following directors until the end of the statutory general shareholders' meeting of 2007:

Mr Caleb Kramer, manager, born on 16 June 1969 at Washington DC, United States of America, residing professionally at 31st floor, City Point, 1, Ropemaker Street, London EC2Y 9AW, United Kingdom;

Mr Justin Bickle, manager, born on 11 January 1971 in Plymouth, United Kingdom, residing professionally at 31st floor, City Point, 1, Ropemaker Street, London EC2Y 9AW, United Kingdom;

Mr Jean Fell, expert-comptable, born on 9 April 1956 in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, residing professionally in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte;

Mr Cornelius Martin Bechtel, conseil, born on 11 March 1968 in Emmerich, Germany, residing professionally in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte;

Mr Szymon Dec, conseil, born on 3 July 1978 in Lodz, Poland, residing professionally in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

After deliberation, the following resolutions were taken by unanimous vote.

First resolution

The meeting decides to transfer the Company's registered office from, L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, to L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Second resolution

The meeting decides to appoint the public limited company (société anonyme) ERNST & YOUNG, Société Anonyme, R.C.S. Luxembourg B 47.771, with its registered office at L-5365 Munsbach, 7, Parc d'Activités Syrdall, as external auditor charged with the audit of the 2005 and 2006 accounts.

Third resolution

The meeting decides to revoke the incumbent directors and to give them discharge for the performance of their mandates.

Fourth resolution

The meeting decides to adopt a new signatory power of the directors and subsequently to amend article 22 of the Company's articles of association which will have henceforth the following wording:

«**Art. 22. Dealings with Third Parties.** The corporation will be bound towards third parties by the joint signatures of any three directors or by the sole signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors.»

Fifth resolution

The meeting decides to increase the number of directors from 3 to 5 and to appoint the following directors until the end of the statutory general shareholders' meeting of 2007:

- Mr Caleb Kramer, manager, born on 16 June 1969 at Washington DC, United States of America, residing professionally at 31st floor, City Point, 1, Ropemaker Street, London EC2Y 9AW, United Kingdom;

- Mr Justin Bickle, manager, born on 11 January 1971 in Plymouth, United Kingdom, residing professionally at 31st floor, City Point, 1, Ropemaker Street, London EC2Y 9AW, United Kingdom;

- Mr Jean Fell, expert-comptable, born on 9 April 1956 in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, residing professionally in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte;

- Mr Cornelius Martin Bechtel, conseil, born on 11 March 1968 in Emmerich, Germany, residing professionally in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte;

- Mr Szymon Dec, conseil, born on 3 July 1978 in Lodz, Poland, residing professionally in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed at eleven fifteen a.m.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English and German, states herewith that at the request of the appearing parties the present deed is worded in English, followed by a German version; at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the German text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing persons, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Es folgt die deutsche Fassung des vorangehenden Textes:

Im Jahre zweitausendundsechs, den zweiten März.

Vor dem unterzeichneten Maître André Schwachtgen, Notar mit Amtswohnsitz in Luxemburg (Grossherzogtum Luxemburg).

Versammelte sich die ausserordentliche Generalversammlung der Aktiengesellschaft RONCADIN HOLDINGS GP S.A., mit Sitz in L-1882 Luxemburg, 5, rue Guillaume Kroll, R.C.S. Luxemburg Sektion B Nummer 113.114, nachstehend die «Gesellschaft» genannt, gegründet gemäss Urkunde des unterzeichneten Notars am 20. Dezember 2005, welche noch nicht veröffentlicht wurde im Mémorial C.

Die Versammlung beginnt um elf Uhr unter dem Vorsitz von Herrn Szymon Dec, Privatangestellter, beruflich wohnhaft in L-1331 Luxemburg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Der Vorsitzende ernannt als Sekretär Herrn Raphaël Rozanski, Privatangestellter, beruflich wohnhaft L-1331 Luxemburg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Die Versammlung wählt zur Stimmzählerin Frau Audrey Coppede, Privatangestellte, beruflich wohnhaft in L-1331 Luxemburg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Nachdem das Büro somit gebildet worden ist, bittet der Vorsitzende den unterzeichneten Notar Folgendes zu beurkunden:

Die bei der Versammlung anwesenden beziehungsweise vertretenen Aktionäre sowie die Zahl der von jedem Einzelnen gehaltenen Aktien sind in eine Anwesenheitsliste eingetragen worden, welche nach Unterzeichnung durch die anwesenden Aktionäre und die Bevollmächtigten der vertretenen Aktionäre dieser Urkunde beiliegen bleibt, um mit ihr registriert zu werden.

Dieser Anwesenheitsliste ist zu entnehmen, dass diese Versammlung, welche das gesamte Kapital vereinigt, ordnungsgemäss gebildet ist und somit berechtigt ist, rechtsverbindlich über die wie folgt konzipierten Tagesordnungspunkte zu beraten:

Tagesordnung:

1. Verlegen des Sitzes der Gesellschaft von, L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, nach, L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

2. Ernennung der Aktiengesellschaft ERNST & YOUNG, Société Anonyme, R.C.S. Luxembourg B 47.771, mit Sitz in L-5365 Munsbach, 7, Parc d'Activités Syrdall, zum externen Abschlussprüfer, welcher mit der Kontrolle der Konten der Jahre 2005 und 2006 zu beauftragen ist.

3. Abberufung der Verwaltungsratsmitglieder und Beschlussfassung bezüglich ihrer Entlastung.

4. Annahme einer neuen Zeichnungsbefugnis der Verwaltungsratsmitglieder und entsprechende Abänderung des Artikels 22 der Satzung der Gesellschaft, welcher künftig folgenden Wortlaut haben wird:

«**Art. 22. Bindung gegenüber Dritten.** Das Unternehmen wird Dritten gegenüber durch die gemeinsame Unterschrift von drei Verwaltungsratsmitgliedern verpflichtet oder durch die alleinige Unterschrift einer Person, welcher diese Unterschriftsbefugnis vom Verwaltungsrat erteilt wurde.»

5. Erhöhung der Zahl der Verwaltungsratsmitglieder von 3 auf 5 und Ernennung der folgenden Verwaltungsratsmitglieder bis zum Ende der statutarischen Generalversammlung der Aktionäre des Jahres 2007:

Herr Caleb Kramer, Manager, geboren am 16. Juni 1969 in Washington DC, Vereinigte Staaten von Amerika, beruflich wohnhaft in 31st floor, City Point, 1, Ropemaker Street, London EC2Y 9AW, Vereinigtes Königreich;

Herr Justin Bickle, Manager, geboren am 11. Januar 1971 in Plymouth, Vereinigtes Königreich, beruflich wohnhaft in 31st floor, City Point, 1, Ropemaker Street, London EC2Y 9AW, Vereinigtes Königreich;

Herr Jean Fell, expert-comptable, geboren am 9. April 1956 in Echternach, Grossherzogtum Luxemburg, beruflich wohnhaft in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte;

Herr Cornelius Martin Bechtel, conseil, geboren am 11. März 1968 in Emmerich, Deutschland, beruflich wohnhaft in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte;

Herr Szymon Dec, conseil, geboren am 3. Juli 1978 in Lodz, Polen, beruflich wohnhaft in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Nach eingehender Beratung hat die Versammlung folgende Beschlüsse einstimmig getroffen.

Erster Beschluss

Die Versammlung beschliesst, den Sitz der Gesellschaft von L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, nach L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, zu verlegen.

Zweiter Beschluss

Die Versammlung beschliesst, die Aktiengesellschaft ERNST & YOUNG, Société Anonyme, R.C.S. Luxembourg B 47.771, mit Sitz in L-5365 Munsbach, 7, Parc d'Activités Syrdall, zum externen Abschlussprüfer, welcher mit der Kontrolle der Konten der Jahre 2005 und 2006 beauftragt wird, zu ernennen.

Dritter Beschluss

Die Versammlung beschliesst, die jetzigen Verwaltungsratsmitglieder abzurufen und ihnen volle Entlastung für die Ausübung ihrer Tätigkeit zu erteilen.

Vierter Beschluss

Die Versammlung beschliesst, eine neue Zeichnungsbefugnis der Verwaltungsratsmitglieder anzunehmen und Artikel 22 der Satzung der Gesellschaft abzuändern, welcher künftig folgenden Wortlaut haben wird:

«**Art. 22. Bindung gegenüber Dritten.** Das Unternehmen wird Dritten gegenüber durch die gemeinsame Unterschrift von drei Verwaltungsratsmitgliedern verpflichtet oder durch die alleinige Unterschrift einer Person, welcher diese Unterschriftsbefugnis vom Verwaltungsrat erteilt wurde.»

Fünfter Beschluss

Die Versammlung beschliesst, die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder von 3 auf 5 zu erhöhen und folgende Verwaltungsratsmitglieder bis zum Ende der statutarischen Generalversammlung der Aktionäre des Jahres 2007 zu ernennen:

- Herr Caleb Kramer, Manager, geboren am 16. Juni 1969 in Washington DC, Vereinigte Staaten von Amerika, beruflich wohnhaft in 31st floor, City Point, 1, Ropemaker Street, London EC2Y 9AW, Vereinigtes Königreich;

- Herr Justin Bickle, Manager, geboren am 11. Januar 1971 in Plymouth, Vereinigtes Königreich, beruflich wohnhaft in 31st floor, City Point, 1, Ropemaker Street, London EC2Y 9AW, Vereinigtes Königreich;

- Herr Jean Fell, expert-comptable, geboren am 9. April 1956 in Echternach, Grossherzogtum Luxemburg, beruflich wohnhaft in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte;

- Herr Cornelius Martin Bechtel, conseil, geboren am 11. März 1968 in Emmerich, Deutschland, beruflich wohnhaft in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte;

- Herr Szymon Dec, conseil, geboren am 3. Juli 1978 in Lodz, Polen, beruflich wohnhaft in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Da die Tagesordnung erschöpft ist, wird die Sitzung um elf Uhr Fünfzehn aufgehoben.

Worüber Urkunde, Aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Der unterzeichnete Notar, welcher Englisch und Deutsch versteht, stellt fest, dass die vorliegende Urkunde auf Antrag der erschienenen Parteien in Englisch verfasst ist, gefolgt von einer deutschen Übersetzung. Auf Grund derselben

Parteien und im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text ist die englische Fassung massgebend.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Erschienenen, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: S. Dec, R. Rozanski, A. Coppede, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2006, vol. 152S, fol. 53, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mars 2006.

A. Schwachtgen.

(027276/230/178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2006.

RONCADIN HOLDINGS GP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 113.114.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 288 du 2 mars 2006, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(027277/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2006.

EYSD LIMITED AND PARTNERS S.C.S., Société en commandite simple.

Siège social: L-5365 Münsbach, 7, Parc d'Activité Syrdall.

R. C. Luxembourg B 95.564.

EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de transfert de parts daté du 19 décembre 2005 que la part de Classe A et les 50 parts de Classe B, d'une valeur nominale de dix mille dollars américains (USD 10.000,-) chacune, et représentant l'intégralité du capital social, sont détenues comme suit:

Part de Classe A:

- 1 part: EYSD LIMITED, une Société limitée par garantie et gouvernée par les lois des Iles Cayman, ayant son siège social au c/o M&C CORPORATE SERVICES LIMITED, PO Box 309GT, Uglan House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman, et immatriculée sous le numéro 128248, en sa qualité d'Associé Commandité de la Société.

Parts de Classe B:

- 42 parts: EYSD LIMITED, prénommée, en sa qualité d'Associé Commanditaire de la Société.
- 1 part: Monsieur Stephen Labrum, né le 14 septembre 1957 à Cosford, Grande-Bretagne, et demeurant au 32, Campden Hill Court, Campden Hill Road, W8 7HS Londres, Grande-Bretagne, en sa qualité d'Associé Commanditaire de la Société.
- 1 part: Monsieur Michael George Hibberd, né le 20 septembre 1964 à BlackPool, Grande-Bretagne, et demeurant à la Villa Bosohall, Bosovagen, 18147 Lidingo, Suède, en sa qualité d'Associé Commanditaire de la Société.
- 1 part: Monsieur Giuseppe Nicolosi, né le 4 septembre 1954 à Catania, Italie, et demeurant au 8 Phillimore Gardens, appartement 1, W8 7QD Londres, Grande-Bretagne, en sa qualité d'Associé Commanditaire de la Société.
- 1 part: Monsieur Adrian Ball, né le 19 mai 1969 à Londres, Grande-Bretagne, et demeurant au 20 Scenic Villa Drive, Scenic Villas, appartement J1, Pok Fu Lam, Hong Kong, en sa qualité d'Associé Commanditaire de la Société.
- 1 part: Monsieur Rodney L. Nussbaum, né le 5 juin 1955 à Butler, Missouri, et demeurant au 480 Wassou Road, PO Box 266, Crystal Bay, Nevada 89402, Etats-Unis d'Amérique, en sa qualité d'Associé Commanditaire de la Société.
- 1 part: Monsieur Gary Schweitzer, né le 8 décembre 1951 dans le Queens, New York, et demeurant au 1218, Corinth Greens Drive, Sun City Center, Floride 33573 Etats-Unis d'Amérique, en sa qualité d'Associé Commanditaire de la Société.
- 1 part: Monsieur Giovanni Bernard Stagno, né le 16 novembre 1971 à Milazzo, Italie, et demeurant à Granpark Heights n° 1204, 3-4-2 Shibaura, Mintato-ku, Tokyo 108-0023, Japon, en sa qualité d'Associé Commanditaire de la Société.
- 1 part: Monsieur Stephen James Jones, né le 21 mai 1964 à EBBW Vale, Grande-Bretagne, et demeurant au 109, Green Lane, Sunbury on Thames, TW16 7NY, Grande-Bretagne, en sa qualité d'Associé Commanditaire de la Société.

Münsbach, le 17 mars 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2006, réf. LSO-BO03860. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(026051/556/41) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2006.

EXON AG, Aktiengesellschaft.
Gesellschaftssitz: L-1150 Luxemburg, 241, route d'Arlon.
H. R. Luxemburg B 114.984.

—
STATUTEN

Im Jahre zweitausendsechs, am fünfzehnten März.

Vor dem unterschriebenen Notar Martine Schaeffer, mit Amtssitz in Remich (Großherzogtum Luxemburg).

Sind erschienen:

1. Herr Claude Cahen, Steuerberater, geboren in Ettelbruck, am 24. Juli 1935, mit Geschäftsadresse in L-1537 Luxemburg, 3, rue des Foyers.

2. Frau Carole Cahen, private Angestellte, geboren in Luxemburg, am 31. Oktober 1972, mit Geschäftsadresse in L-1537 Luxemburg, 3, rue des Foyers.

Welche Komparenten, namens wie sie handeln, den unterzeichneten Notar ersuchten, die Satzung einer von ihnen zu gründenden Aktiengesellschaft wie folgt zu dokumentieren.

Art. 1. Zwischen den Vertragsparteien und allen Personen, welche später Aktionäre der Gesellschaft werden, wird eine Aktiengesellschaft gegründet unter der Bezeichnung EXON AG.

Die Gesellschaft wird für eine unbestimmte Dauer gegründet.

Sitz der Gesellschaft ist Luxemburg.

Durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrats können Niederlassungen, Zweigstellen, Agenturen und Büros sowohl im Großherzogtum Luxemburg als auch im Ausland errichtet werden.

Art. 2. Gegenstand und Zweck der Gesellschaft ist es sämtliche Geschäfte industrieller, kaufmännischer, finanzieller, beweglicher und unbeweglicher Natur zu tätigen, die mittelbar oder unmittelbar mit dem Hauptzweck in Zusammenhang stehen oder zur Erreichung und Förderung des Hauptzweckes der Gesellschaft dienlich sein können.

Die Gesellschaft kann sich an luxemburgischen oder ausländischen Unternehmen unter irgendwelcher Form beteiligen, falls diese Unternehmen einen Zweck verfolgen, der demjenigen der Gesellschaft ähnlich ist oder wenn eine solche Beteiligung zur Förderung und zur Ausdehnung des eigenen Gesellschaftszweckes nützlich sein kann. Die Gesellschaft ist ermächtigt, diese Tätigkeiten sowohl im Großherzogtum Luxemburg wie auch im Ausland auszuführen. Die Gesellschaft ist des Weiteren ermächtigt im In- und Ausland Zweigniederlassungen und Verkaufsbüros zu eröffnen.

Art. 3. Das gezeichnete Aktienkapital beträgt einunddreißigtausend Euro (31.000,- EUR), eingeteilt in einhundert (100) Aktien mit einem Nennwert von je dreihundertzehn Euro (310,- EUR).

Die Gesellschaft kann im Rahmen des Gesetzes und gemäß den darin festgelegten Bedingungen ihre eigenen Aktien zurückkaufen.

Art. 4. Die Aktien der Gesellschaft lauten auf den Namen oder den Inhaber oder können teilweise, nach Wahl der Aktionäre, unter der einen oder der anderen Form ausgegeben werden, jedoch unter Beachtung der gesetzlichen Einschränkungen.

Die Gesellschaft erkennt nur einen Aktionär pro Aktie an. Im Falle wo eine Aktie mehrere Besitzer hat, kann die Gesellschaft die Ausübung der aus dieser Aktie hervorgehenden Rechte, bis zu dem Zeitpunkt wo eine Person als einziger Eigentümer dieser Aktie gegenüber der Gesellschaft angegeben wurde, suspendieren.

Art. 5. Jede ordnungsgemäß konstituierte Generalversammlung der Aktionäre der Gesellschaft vertritt alle Aktionäre der Gesellschaft. Sie hat die weitesten Befugnisse, um alle Handlungen der Gesellschaft anzuordnen, durchzuführen oder zu betätigen.

Art. 6. Die jährliche Hauptversammlung findet am Geschäftssitz oder an einem anderen, in der Einberufung angegebenen Ort, am ersten Freitag des Monats mai um 15.00 Uhr und zum ersten Mal im Jahre zweitausendsieben, statt.

Sofern dieser Tag ein gesetzlicher Feiertag ist, findet die Hauptversammlung am ersten darauf folgenden Werktag statt. Die jährliche Generalversammlung kann im Ausland abgehalten werden, wenn der Verwaltungsrat nach eigenem Ermessen feststellt, dass außergewöhnliche Umstände dies erfordern.

Die übrigen Versammlungen können zu der Zeit und an dem Ort abgehalten werden, wie es in den Einberufungen zu der jeweiligen Versammlung angegeben ist.

Die Einberufungen und Abhaltung jeder Hauptversammlung unterliegen den gesetzlichen Bestimmungen, soweit die vorliegenden Statuten nichts Gegenteiliges anordnen.

Jede Aktie gibt Anrecht auf eine Stimme, sofern das Gesetz und die vorliegenden Statuten nichts anderes vorsehen. Jeder Aktionär kann an den Versammlungen der Aktionäre auch indirekt teilnehmen in dem er schriftlich durch Kabel, Telegramm, Telex oder Telekopie eine andere Person als seinen Bevollmächtigten angibt.

Sofern das Gesetz nichts Gegenteiliges anordnet, werden die Entscheidungen der ordnungsgemäß einberufenen Generalversammlungen der Aktionäre durch die einfache Mehrheit der anwesenden und mitstimmenden Aktionäre gefasst.

Der Verwaltungsrat kann jede andere Bedingung festlegen welche die Aktionäre erfüllen müssen um zur Generalversammlung zugelassen zu werden.

Wenn sämtliche Aktionäre an einer Generalversammlung der Aktionäre anwesend oder vertreten sind und sofern sie erklären, den Inhalt der Tagesordnung der Generalversammlung im Voraus zu kennen, kann die Generalversammlung ohne Einberufung oder Veröffentlichung stattfinden.

Art. 7. Die Gesellschaft wird durch einen Verwaltungsrat von mindestens drei Mitgliedern verwaltet, welche nicht Aktionär zu sein brauchen.

Die Verwaltungsratsmitglieder werden von den Aktionären während der jährlichen Generalversammlung für eine Amtszeit, die sechs Jahre nicht überschreiten darf, gewählt; die Wiederwahl ist zulässig. Sie können beliebig abberufen werden.

Scheidet ein Verwaltungsratsmitglied vor Ablauf seiner Amtszeit aus, so können die verbleibenden Mitglieder des Verwaltungsrates einen vorläufigen Nachfolger bestellen. Die nächstfolgende Hauptversammlung nimmt die endgültige Wahl vor.

Art. 8. Der Verwaltungsrat kann unter seinen Mitgliedern einen Vorsitzenden und einen Vizepräsidenten wählen.

Der Verwaltungsrat kann auch einen Sekretär wählen, der nicht Mitglied des Verwaltungsrats zu sein braucht, und der für die Protokolle der Sitzungen des Verwaltungsrats und der Versammlungen der Aktionäre verantwortlich sein wird.

Die Sitzungen des Verwaltungsrats werden von dem Vorsitzenden oder auf Antrag von zwei Verwaltungsratsmitgliedern, an dem Ort und zu der Zeit, die in der Einberufung festgesetzt werden, einberufen.

Jedes Mitglied des Verwaltungsrats kann sich an jeder Sitzung des Verwaltungsrats vertreten lassen, indem er einem anderen Mitglied schriftlich, fernschriftlich, durch Telekopie oder telegraphisch Vollmacht erteilt.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn die Mehrzahl seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist. Die Beschlüsse des Verwaltungsrats werden mit Stimmenmehrheit der anwesenden oder vertretenen Verwaltungsratsmitglieder gefasst.

Ein schriftlich gefasster Beschluss, der von allen Verwaltungsratsmitgliedern genehmigt und unterschrieben ist, ist genauso rechtswirksam wie ein anlässlich einer Verwaltungsratssitzung gefasster Beschluss.

Art. 9. Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse, alle Verwaltungs- und Verfügungshandlungen vorzunehmen, welche zur Verwirklichung des Gesellschaftszwecks notwendig sind oder diesen fördern. Alles, was nicht durch das Gesetz oder die gegenwärtigen Satzungen der Hauptversammlung vorbehalten ist, fällt in den Zuständigkeitsbereich des Verwaltungsrats.

Der Verwaltungsrat kann seine Befugnisse hinsichtlich der täglichen Geschäftsführung sowie die diesbezügliche Vertretung der Gesellschaft nach vorheriger Ermächtigung der Generalversammlung an ein oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder, an einen Rat (dessen Mitglieder nicht Verwaltungsratsmitglieder zu sein brauchen) oder an eine Einzelperson, welche nicht Verwaltungsratsmitglied zu sein braucht, übertragen; dessen Befugnisse werden vom Verwaltungsrat festgesetzt.

Der Verwaltungsrat kann auch Spezialvollmachten an irgendwelche Personen, die nicht Mitglied des Verwaltungsrates zu sein brauchen, geben. Er kann Spezialbevollmächtigte sowie Angestellte ernennen und widerrufen, sowie ihre Vergütungen festsetzen.

Art. 10. Die Gesellschaft wird nach außen durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern oder durch die Einzelunterschrift eines im Rahmen der ihm erteilten Vollmachten handelnden Delegierten des Verwaltungsrats, verpflichtet.

Art. 11. Die Tätigkeit der Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Kommissare überwacht, welche nicht Aktionär zu sein brauchen.

Die Generalversammlung ernennt den oder die Kommissare und setzt ihre Anzahl, die Amtszeit, die sechs Jahre nicht überschreiten darf, sowie die Vergütungen fest.

Art. 12. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres, außer dem ersten Geschäftsjahr, das am Tag der heutigen Gründung beginnt und am 31. Dezember 2006 enden wird.

Art. 13. Vom Nettogewinn sind fünf Prozent (5%) für die Bildung einer gesetzlichen Rücklage zu verwenden. Diese Verpflichtung ist wieder aufgehoben, wenn und solange die gesetzliche Rücklage zehn Prozent (10%) des im Artikel 3 festgesetzten gezeichneten Aktienkapitals, so wie es gegebenenfalls angehoben oder herabgesetzt wurde, erreicht hat.

Die Generalversammlung wird, auf Empfehlung des Verwaltungsrats, über die Verwendung des Nettogewinns beschließen.

Im Falle von Aktien, die nicht voll eingezahlt sind, werden die Dividenden pro rata der Einzahlung anbezahlt.

Unter Beachtung der diesbezüglichen gesetzlichen Vorschriften können Vorschussdividenden ausgezahlt werden.

Art. 14. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidationsverwalter durchgeführt (die natürliche oder juristische Personen sein können), die durch die Generalversammlung, die die Auflösung beschlossen hat, unter Festlegung ihrer Aufgaben und Vergütung ernannt werden.

Art. 15. Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915.

Kapitalzeichnung und Einzahlung

Die Komparanten haben die Aktien wie folgt gezeichnet und eingezahlt:

Aktionäre	Gezeichnetes Kapital EUR	Einbezahltes Kapital EUR	Anzahl der Aktien
1) Claude Cahen, prénommé.	15.500,-	15.500,-	50
2) Carole Cahen, prénommée.	15.500,-	15.500,-	50
Total	31.000,-	31.000,-	100

Demzufolge steht der Gesellschaft der Betrag von einunddreißigtausend Euro (31.000,- EUR) zur Verfügung, was dem unterzeichneten Notar nachgewiesen und von ihm ausdrücklich bestätigt wird.

53681

Bescheinigung

Der unterzeichnete Notar bescheinigt, dass die Bedingungen von Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

Kosten

Die Kosten, Ausgaben, Vergütungen oder Lasten, die unter irgendeiner Form der Gesellschaft zu Lasten fallen oder sonst aufgrund der Gründung von ihr getragen werden, werden auf tausend Euro (1.000,- EUR) abgeschätzt.

Ausserordentliche Generalversammlung

Alsdann traten die Erschienenen, die das gesamte Aktienkapital vertreten, zu einer außerordentlichen Generalversammlung der Aktionäre zusammen, zu der sie sich als rechtens einberufen bekennen.

Nachdem sie die ordnungsgemäße Zusammensetzung dieser Hauptversammlung festgestellt haben, wurden einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

1. Die Zahl der Mitglieder des Verwaltungsrats wird auf drei (3), die der Kommissare auf einen (1) festgesetzt.
2. Zu Mitgliedern des Verwaltungsrats werden ernannt:
 - Frau Carole Cahen, private Angestellte, geboren in Luxemburg, am 31. Oktober 1972, mit Geschäftsadresse in L-1537 Luxemburg, 3, rue des Foyers;
 - Herr Thierry Hellers, Steuerberater, geboren in Luxemburg, am 13. September 1968, mit Geschäftsadresse in L-1537 Luxemburg, 3, rue des Foyers;
 - Herr Gernot Kos, Steuerberater, geboren in Eisenstadt (Österreich), am 23. Januar 1970, mit Geschäftsadresse in L-1537 Luxemburg, 3, rue des Foyers.
3. Zum Kommissar wird ernannt:
 - BECKER + CAHEN & ASSOCIES, S.à r.l., L-1537 Luxemburg, 3, rue des Foyers, eingetragen im Luxemburgischen Handelsregister B 63.836.
4. Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder und des Kommissars werden auf sechs Jahre festgesetzt und enden sofort nach der jährlichen Hauptversammlung vom Jahre 2011.
5. Der Sitz der Gesellschaft ist in L-1150 Luxemburg, 241, route d'Arlon.

Worüber Urkunde, aufgenommen und geschlossen in Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: C. Cahen, C. Cahen, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 15 mars 2006, vol. 470, fol. 12, case 11. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 22 mars 2006.

M. Schaeffer.

(027121/5770/159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2006.

**SOCIETE DE CONSEIL D'ETUDE ET DE GESTION
AUX INDUSTRIELS ET AUX PARTICULIERS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Capital social: EUR 12.400,-.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 167, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 81.683.

—
EXTRAIT

Il résulte des délibérations du Conseil de Gérance en date du 21 mars 2006 que, sur base du contrat de transfert de parts sociales signé en date du 21 mars 2006, le Conseil de Gérance a accepté à l'unanimité que les parts sociales de la société de EUR 100,- chacune, soient désormais réparties comme suit:

Désignation de l'associé	Nombre de parts sociales
Monsieur Serge Croonenberghs	124
Total:	124

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mars 2006.

Signature

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2006, réf. LSO-BO04709. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(027413//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2006.

PIET VAN LUIJK, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6211 Consdorf, 1, rue de Müllerthal.

R. C. Luxembourg B 102.074.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2006, réf. LSO-BO03665, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 22 mars 2006.

Signature.

(026573/551/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2006.

EURO D.O. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1521 Luxembourg, 119, rue Adolphe Fischer.

R. C. Luxembourg B 79.832.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2006, réf. LSO-BO03749, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(026245//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2006.

EURO D.O. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1521 Luxembourg, 119, rue Adolphe Fischer.

R. C. Luxembourg B 79.832.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2006, réf. LSO-BO03750, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(026243//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2006.

EURO D.O. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1521 Luxembourg, 119, rue Adolphe Fischer.

R. C. Luxembourg B 79.832.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2006, réf. LSO-BO03752, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(026241//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2006.

EURO D.O. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1521 Luxembourg, 119, rue Adolphe Fischer.

R. C. Luxembourg B 79.832.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2006, réf. LSO-BO03753, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(026240//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2006.

EURO D.O. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1521 Luxembourg, 119, rue Adolphe Fischer.

R. C. Luxembourg B 79.832.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2006, réf. LSO-BO03754, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(026237//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2006.

53683

SECURITE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1521 Luxembourg, 119, rue Adolphe Fischer.
R. C. Luxembourg B 61.854.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2006, réf. LSO-BO03738, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(026248//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2006.

SECURITE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1521 Luxembourg, 119, rue Adolphe Fischer.
R. C. Luxembourg B 61.854.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2006, réf. LSO-BO03737, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(026247//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2006.

STRANGE, GmbH, Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 108.622.

In the year two thousand six, on the twenty-second day of February.

Before Maître Léon Thomas known as Tom Metzler, notary public, residing in Luxembourg-Bonnevoie, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Mr Przemyslaw Ireneusz Szostak, businessman, born in Bedzin (Poland), on June 16th, 1965, residing in 24 Rosia Plaza, Rosia Road, Gibraltar,

duly represented by Maître Sonja Streicher, lawyer, residing in L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, by virtue of a power of attorney given on February 14, 2006.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder, acting in her above mentioned capacity, and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing person is the sole member of the company STRANGE, GmbH, a limited liability company having its registered office at L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (R.C.S. Luxembourg) under the number B 108.622, incorporated by a deed received by the undersigned notary, on June 15, 2005, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 1145 dated November 4, 2005 (hereinafter referred to as «the Company»).

The sole member, represented as here above stated, has requested the notary public to act the following resolutions that he takes in his capacity as sole member of the Company:

First resolution

The sole member resolves to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 87,500.- (eighty-seven thousand five hundred Euro) so as to bring it from its present amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) represented by 500 (five hundred) units of EUR 25.- (twenty-five Euro) each, to EUR 100,000.- (one hundred thousand Euro) represented by 4,000 (four thousand) units with a par value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each, by the issue of 3,500 (three thousand five hundred) additional units of EUR 25.- (twenty-five Euro) each having the same rights and obligations as the existing ones.

Second resolution

The sole member resolves that the Company issues 3,500 (three thousand five hundred) additional units of EUR 25.- (twenty-five Euro) each having the same rights and obligations as the existing ones.

The sole member declares subscribing to the 3,500 (three thousand five hundred) newly issued units of EUR 25.- (twenty-five Euro) each, having the same rights and obligations as the existing ones, for an aggregate value EUR 87,500.- (eighty-seven thousand five hundred Euro) and to make payment in full for such new corporate units by a contribution in cash amounting to EUR 87,500.- (eighty-seven thousand five hundred Euro).

It results from a bank certificate that the amount of EUR 87,500.- (eighty-seven thousand five hundred Euro) is at the Company's disposal.

The sole member of the Company formally acknowledges the availability of the aggregate amount of EUR 87,500.- (eighty-seven thousand five hundred Euro) to the Company.

Third resolution

The sole member resolves to amend article 5 of the articles of association of the Company so as to reflect the capital increase.

Consequently, article 5 of the articles of association of the Company shall henceforth be read as follows:

«The subscribed capital is set at EUR 100,000.- (one hundred thousand Euro) represented by 4,000 (four thousand) units with a par value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each, which have been entirely subscribed and fully paid in.»

Declarations, costs, evaluation

The expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever borne by the Company, as a result of the presently stated, are evaluated at approximately EUR 2,500.- (two thousand five hundred Euro).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, duly represented, the present deed is worded in English followed by a German version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the German text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing party, the said person signed together with the notary, the present original deed.

Es folgt die deutsche Fassung:

Im Jahre zweitausendsechs, am zweiundzwanzigsten Februar.

Vor dem unterzeichneten Maître Léon Thomas genannt Tom Metzler, Notar mit Amtswohnsitz in Luxemburg-Bonneweg, Grossherzogtum Luxemburg.

Ist erschienen:

Herr Przemyslaw Ireneusz Szostak, Geschäftsmann, geboren in Bedzin (Polen) am 16. Juni 1965, wohnhaft in 24 Rosia Plaza, Rosia Road, Gibraltar,

hier vertreten durch Maître Sonja Streicher, Rechtsanwältin, beruflich wohnhaft in L-2320 Luxemburg, 69, boulevard de la Pétrusse, aufgrund privatschriftlicher Vollmacht ausgestellt am 14. Februar 2006.

Diese Vollmacht wird nach ne varietur Unterzeichnung durch die Bevollmächtigte, handelnd wie vorerwähnt, und den unterzeichneten Notar gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben ein registriert zu werden.

Die erschienene Person, vertreten wie vorgenannt, ist der einzige Gesellschafter der Gesellschaft STRANGE, GmbH, Gesellschaft mit beschränkter Haftung, mit Sitz in L-2320 Luxemburg, 69, boulevard de la Pétrusse, beim Handels- und Gesellschaftsregister (H.R. Luxemburg) unter der Nummer B 108.622 eingetragen, gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch den unterzeichneten Notar, am 15. Juni 2005, veröffentlicht im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, Nummer 1145 vom 4. November 2005 (nachfolgend «die Gesellschaft»).

Der einzige Gesellschafter, vertreten wie vorbenannt, ersucht den unterzeichneten Notar, folgende Beschlüsse, die er in seiner Eigenschaft als einziger Gesellschafter nimmt, aufzunehmen:

Erster Beschluss

Der einzige Gesellschafter beschließt, das Gesellschaftskapital der Gesellschaft um den Betrag von EUR 87.500,- (siebenundachtzigtausendfünfhundert Euro) zu erhöhen, um es von seinem aktuellen Betrag von EUR 12.500,- (zwölftausendfünfhundert Euro) eingeteilt in 500 (fünfhundert) Geschäftsanteile mit einem Nennwert von je EUR 25,- (fünfundzwanzig Euro) auf EUR 100.000,- (einhunderttausend Euro) eingeteilt in 4.000 (viertausend) Geschäftsanteile mit einem Nennwert von je EUR 25,- (fünfundzwanzig Euro) zu bringen, mittels Ausgabe von 3.500 (dreitausendfünfhundert) neuen Geschäftsanteilen mit einem Nennwert von je EUR 25,- (fünfundzwanzig Euro), welche die gleichen Rechte und Pflichten haben, wie die bestehenden Geschäftsanteile.

Zweiter Beschluss

Der einzige Gesellschafter beschließt, 3.500 (dreitausendfünfhundert) neue Geschäftsanteile mit einem Nennwert von je EUR 25,- (fünfundzwanzig Euro), welche die gleichen Rechte und Pflichten haben, wie die bestehenden Geschäftsanteile, auszugeben.

Der einzige Gesellschafter erklärt, die 3.500 (dreitausendfünfhundert) neuen Geschäftsanteile mit einem Nennwert von je EUR 25,- (fünfundzwanzig Euro), welche die gleichen Rechte und Pflichten haben, wie die bestehenden Geschäftsanteile, zu einem Gesamtwert von EUR 87.500,- (siebenundachtzigtausendfünfhundert Euro) zu zeichnen und diese neuen Geschäftsanteile vollständig durch Bareinzahlung eines Betrags über EUR 87.500,- (siebenundachtzigtausendfünfhundert Euro) einzuzahlen.

Es geht aus einer Bankbescheinigung hervor, dass der Betrag über EUR 87.500,- (siebenundachtzigtausendfünfhundert Euro) zur Verfügung der Gesellschaft steht.

Der einzige Gesellschafter erklärt ausdrücklich, dass der Betrag über EUR 87.500,- (siebenundachtzigtausendfünfhundert Euro) zur Verfügung der Gesellschaft steht.

Dritter Beschluss

Der einzige Gesellschafter beschließt, Artikel 5 der Satzung der Gesellschaft abzuändern, um der gemäß der vorgenannten Beschlüsse erfolgten Kapitalerhöhung Rechnung zu tragen.

Daraufhin, wird Artikel 5 der Satzung der Gesellschaft nunmehr folgenden Wortlaut haben:

«Das gezeichnete Kapital ist festgesetzt auf EUR 100.000,- (einhunderttausend Euro) eingeteilt in 4.000 (viertausend) Geschäftsanteile mit einem Nennwert von je EUR 25,- (fünfundzwanzig Euro), welche voll gezeichnet und vollständig eingezahlt sind.»

Erklärungen, Kosten, Bewertungen

Der Betrag der Kosten, Gebühren, Honorare und Ausgaben zu Lasten der Gesellschaft infolge der gegenwärtigen Kapitalerhöhung wird auf EUR 2.500,- (zweitausendfünfhundert Euro) geschätzt.

Der unterzeichnete Notar, der die englische Sprache versteht und spricht, erklärt, dass auf Wunsch der Erschienenen, die vorliegende Urkunde in englischer Sprache verfasst wurde, gefolgt von einer deutschen Übersetzung; Gemäss dem Wunsch der gleichen Erschienenen und im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und deutschen Text, ist die englische Fassung maßgebend.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, mit dem Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung der Urkunde an die erschienene Person, hat diese Person zusammen mit dem Notar die vorliegende Urkunde unterzeichnet.

Gezeichnet: S. Streicher, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 23 février 2006, vol. 152S, fol. 40, case 7. – Reçu 875 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Für gleichlautende Abschrift, auf stempelfreies Papier dem Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, zwecks Veröffentlichung, erteilt.

Luxemburg-Bonneweg, den 20. März 2006.

T. Metzler.

(026467/222/120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2006.

STRANGE, GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 108.622.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 20 mars 2006.

T. Metzler.

(026468/222/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2006.

LUXEMBOURG APPROACH CONTROLLERS ASSOCIATION, Association sans but lucratif.

Siège social: L-1110 Luxembourg-Findel, Aéroport de Luxembourg.

R. C. Luxembourg F 5.

MODIFICATIONS STATUTAIRES

En date du 13 février 2006, l'assemblée générale extraordinaire a approuvé les modifications statutaires suivantes:

Art. 2.

Le siège social est établi à l'Aéroport de Luxembourg, L-1110 Luxembourg-Findel, BTO salle Approche radar.

(...)

Art. 5.

7) La liste des membres est complétée dans le mois suivant l'assemblée générale.

(...)

Art. 8.

(...)

Le conseil d'administration a tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par les présents statuts ou par la loi à l'assemblée générale.

Art. 12.

(...)

Les résolutions de l'assemblée générale sont inscrites dans un registre tenu au siège de l'association.

Les membres ainsi que les tiers intéressés pourront y prendre connaissance des résolutions sur demande écrite adressée au conseil d'administration. Ce dernier fixera jour et heure de la consultation.

Art. 13.

Une délibération de l'assemblée générale est nécessaire pour les objets suivants:

- 1) l'approbation des budgets et des comptes;
- 2) la modification des statuts;
- 3) la nomination et la révocation des administrateurs;
- 4) la dissolution de la société.

Luxembourg, le 10 mars 2006.

G. Boby / P. Sunnen

Président / Secrétaire

Enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2006, réf. LSO-BO04202. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(026037//34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2006.

LS-INVEST HOLDING AG, Société Anonyme.

Siège social: L-1451 Luxembourg, 19, rue Théodore Eberhard.
R. C. Luxembourg B 107.305.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2006, réf. LSO-BO03735, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(026251//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2006.

LS-INVEST HOLDING AG, Société Anonyme.

Siège social: L-1451 Luxembourg, 19, rue Théodore Eberhard.
R. C. Luxembourg B 107.305.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2006, réf. LSO-BO03726, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(026252//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2006.

WILD, GmbH, Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 106.887.

In the year two thousand six, on the twenty-fourth day of February.

Before Maître Léon Thomas known as Tom Metzler, notary public, residing in Luxembourg-Bonnevoie, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Mr Jerzy Jan Dziewa, businessman, born in Chelm (Poland), on November 29th, 1968, residing in 110 Ragged Staff Whare, Queensway Quay, Gibraltar,
duly represented by Maître Sonja Streicher, lawyer, residing in L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, by virtue of a power of attorney given on February 6, 2006.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder, acting in her above mentioned capacity, and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

It results from a deed under private seal, dated on January 31st, 2006, duly recorded on February 17, 2006 and filed with the Luxembourg Trade and Companies Register (R.C.S. Luxembourg) on February 22, 2006, entered into between the two initial members of the company WILD, GmbH, a limited liability company having its registered office at L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (R.C.S. Luxembourg) under the number B 106.887, incorporated by a deed received by the undersigned notary, on March 4, 2005, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 730 dated July 22nd, 2005 (hereinafter referred to as «the Company»), Mr Jerzy Jan Dziewa and Mr Dariusz Jerzy Krajewski in the presence of the Company itself, that Mr Dariusz Jerzy Krajewski has transferred the two hundred fifty (250) units with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each of the Company owned by him to the other member of the Company, Mr Jerzy Jan Dziewa.

Consequently the appearing person is the sole member of the Company.

The sole member, represented as here above stated, has requested the notary public to act the following resolutions that he takes in his capacity as sole member of the Company:

First resolution

The sole member resolves to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 87,500.- (eighty-seven thousand five hundred Euro) so as to bring it from its present amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) represented by 500 (five hundred) units of EUR 25.- (twenty-five Euro) each, to EUR 100,000.- (one hundred thousand Euro) represented by 4,000 (four thousand) units with a par value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each, by the issue of 3,500 (three thousand five hundred) additional units of EUR 25.- (twenty-five Euro) each having the same rights and obligations as the existing ones.

Second resolution

The sole member resolves that the Company issues 3,500 (three thousand five hundred) additional units of EUR 25.- (twenty-five Euro) each having the same rights and obligations as the existing ones.

The sole member declares subscribing to the 3,500 (three thousand five hundred) newly issued units of EUR 25.- (twenty-five Euro) each, having the same rights and obligations as the existing ones, for an aggregate value EUR 87,500.- (eighty-seven thousand five hundred Euro) and to make payment in full for such new corporate units by a contribution in cash amounting to EUR 87,500.- (eighty-seven thousand five hundred Euro).

It results from a bank certificate that the amount of EUR 87,500.- (eighty-seven thousand five hundred Euro) is at the Company's disposal.

The sole member of the Company formally acknowledges the availability of the aggregate amount of EUR 87,500.- (eighty-seven thousand five hundred Euro) to the Company.

Third resolution

The sole member resolves to amend article 5 of the articles of association of the Company so as to reflect the capital increase.

Consequently, article 5 of the articles of association of the Company shall henceforth be read as follows:

«The subscribed capital is set at EUR 100,000.- (one hundred thousand Euro) represented by 4,000 (four thousand) units with a par value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each, which have been entirely subscribed and fully paid in.»

Declarations, costs, evaluation

The expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever borne by the Company, as a result of the presently stated, are evaluated at approximately EUR 2,500.- (two thousand five hundred Euro).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, duly represented, the present deed is worded in English followed by a German version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the German text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg-Bonnevoie, in the Office, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing party, the said person signed together with the notary, the present original deed.

Es folgt die deutsche Fassung:

Im Jahre zweitausendsechs, am vierundzwanzigsten Februar.

Vor dem unterzeichneten Maître Léon Thomas genannt Tom Metzler, Notar mit Amtswohnsitz in Luxemburg-Bonnweg, Grossherzogtum Luxemburg.

Ist erschienen:

Herr Jerzy Jan Dziewa, Geschäftsmann, geboren in Chelm (Polen), am 29. November 1968, wohnhaft in 110 Ragged Staff Whare, Queensway Quay, Gibraltar,

hier vertreten durch Maître Sonja Streicher, Rechtsanwältin, beruflich wohnhaft in L-2320 Luxemburg, 69, boulevard de la Pétrusse,

aufgrund privatschriftlicher Vollmacht ausgestellt am 6. Februar 2006.

Diese Vollmacht wird nach ne varietur Unterzeichnung durch die Bevollmächtigte, handelnd wie vorerwähnt, und den unterzeichneten Notar gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Es geht aus einem privatschriftlichen Vertrag vom 31. Januar 2006, einregistriert am 17. Februar 2006 und im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg am 22. Februar 2006 hinterlegt, zwischen den beiden ursprünglichen Gesellschaftern, der Gesellschaft WILD, GmbH, Gesellschaft mit beschränkter Haftung, mit Sitz in L-2320 Luxemburg, 69, boulevard de la Pétrusse, beim Handels- und Gesellschaftsregister (H.R. Luxemburg) unter der Nummer B 106.887 eingetragen, gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch den unterzeichneten Notar, am 4. März 2005, veröffentlicht im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, Nummer 730 vom 22. Juli 2005 (nachfolgend «die Gesellschaft»), Herrn Jerzy Jan Dziewa und Herrn Dariusz Jerzy Krajewski in Anwesenheit der Gesellschaft, hervor, dass Herr Dariusz Jerzy Krajewski, seine zweihundertfünfzig (250) Geschäftsanteile in der Gesellschaft zu je EUR 25,- (fünfundzwanzig Euro) an den verbliebenen Gesellschafter, Herrn Jerzy Jan Dziewa, übertragen hat.

Folglich ist die erschienene Person, vertreten wie vorgeannt, der einzige Gesellschafter der Gesellschaft.

Der einzige Gesellschafter, vertreten wie vorbenannt, ersucht den unterzeichneten Notar, folgende Beschlüsse, die er in seiner Eigenschaft als einziger Gesellschafter nimmt, aufzunehmen:

Erster Beschluss

Der einzige Gesellschafter beschließt, das Gesellschaftskapital der Gesellschaft um den Betrag von EUR 87.500,- (siebenundachtzigtausendfünfhundert Euro) zu erhöhen, um es von seinem aktuellen Betrag von EUR 12.500,- (zwölftausendfünfhundert Euro) eingeteilt in 500 (fünfhundert) Geschäftsanteile mit einem Nennwert von je EUR 25,- (fünfundzwanzig Euro) auf EUR 100.000,- (einhunderttausend Euro) eingeteilt in 4.000 (viertausend) Geschäftsanteile mit einem Nennwert von je EUR 25,- (fünfundzwanzig Euro) zu bringen, mittels Ausgabe von 3.500 (dreitausendfünfhundert) neuen Geschäftsanteilen mit einem Nennwert von je EUR 25,- (fünfundzwanzig Euro), welche die gleichen Rechte und Pflichten haben, wie die bestehenden Geschäftsanteile.

Zweiter Beschluss

Der einzige Gesellschafter beschließt, 3.500 (dreitausendfünfhundert) neue Geschäftsanteile mit einem Nennwert von je EUR 25,- (fünfundzwanzig Euro), welche die gleichen Rechte und Pflichten haben, wie die bestehenden Geschäftsanteile, auszugeben.

Der einzige Gesellschafter erklärt, die 3.500 (dreitausendfünfhundert) neuen Geschäftsanteile mit einem Nennwert von je EUR 25,- (fünfundzwanzig Euro), welche die gleichen Rechte und Pflichten haben, wie die bestehenden Geschäftsanteile, zu einem Gesamtwert von EUR 87.500,- (siebenundachtzigtausendfünfhundert Euro) zu zeichnen und diese neuen Geschäftsanteile vollständig durch Bareinzahlung eines Betrags über EUR 87.500,- (siebenundachtzigtausendfünfhundert Euro) einzuzahlen.

Es geht aus einer Bankbescheinigung hervor, dass der Betrag über EUR 87.500,- (siebenundachtzigtausendfünfhundert Euro) zur Verfügung der Gesellschaft steht.

Der einzige Gesellschafter erklärt ausdrücklich, dass der Betrag über EUR 87.500,- (siebenundachtzigtausendfünfhundert Euro) zur Verfügung der Gesellschaft steht.

Dritter Beschluss

Der einzige Gesellschafter beschließt, Artikel 5 der Satzung der Gesellschaft abzuändern, um der gemäß der vorgenannten Beschlüsse erfolgten Kapitalerhöhung Rechnung zu tragen.

Daraufhin, wird Artikel 5 der Satzung der Gesellschaft nunmehr folgenden Wortlaut haben:

«Das gezeichnete Kapital ist festgesetzt auf EUR 100.000,- (einhunderttausend Euro) eingeteilt in 4.000 (viertausend) Geschäftsanteile mit einem Nennwert von je EUR 25,- (fünfundzwanzig Euro), welche voll gezeichnet und vollständig eingezahlt sind.»

Erklärungen, Kosten, Bewertungen

Der Betrag der Kosten, Gebühren, Honorare und Ausgaben zu Lasten der Gesellschaft infolge der gegenwärtigen Kapitalerhöhung wird auf EUR 2.500,- (zweitausendfünfhundert Euro) geschätzt.

Der unterzeichnete Notar, der die englische Sprache versteht und spricht, erklärt, dass auf Wunsch der Erschienenen, die vorliegende Urkunde in englischer Sprache verfasst wurde, gefolgt von einer deutschen Übersetzung; Gemäss dem Wunsch der gleichen Erschienenen und im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und deutschen Text, ist die englische Fassung maßgebend.

Worüber Urkunde geschehen und aufgenommen, am Datum wie eingangs erwähnt, zu Luxemburg-Bonneweg in der Amtsstube.

Nach Vorlesung der Urkunde an die erschienene Person, hat diese Person zusammen mit dem Notar die vorliegende Urkunde unterzeichnet.

Gezeichnet: S. Streicher, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2006, vol. 152S, fol. 44, case 2. – Reçu 875 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Für gleichlautende Abschrift, auf stempelfreies Papier dem Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, zwecks Veröffentlichung, erteilt.

Luxemburg-Bonneweg, den 20. März 2006.

T. Metzler.

(026418/222/133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2006.

WILD, GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 106.887.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 20 mars 2006.

T. Metzler.

(026421/222/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2006.

G.T. IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 1.231.000,-.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 75.719.

Extrait des résolutions prises par l'actionnaire unique à Luxembourg en date du 13 mars 2006

Conformément aux résolutions prises par l'actionnaire unique, en date du 13 mars 2006, il a été décidé:

- D'accepter la démission, avec effet immédiat, de Monsieur Ralf Wessel, avec adresse professionnelle au 37, Kabelsweg NL-1014 BA Amsterdam, de sa fonction d'administrateur A.
- De pourvoir au poste d'administrateur A, la personne suivante:
- Monsieur Enrico Van Erkelens, avec adresse professionnelle au 37 Kabelsweg NL-1014 BA Amsterdam.
- Le mandat du nouvel administrateur A prendra fin lors de l'assemblée générale amenée à se prononcer sur les comptes de la société au 31 décembre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mars 2006.

Pour G.T. IMMOBILIERE S.A.

S. Ouhibi

Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2006, réf. LSO-BO06418. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(029035/1005/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2006.

AERIUM VAL FLEURI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 114.915.

—
STATUTES

In the year two thousand and six, on the first day of March.

Before Us, M^e Paul Bettingen, notary residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

AERIUM FGG PROPERTIES, S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée), under Luxembourg Law, having its registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B number 104.717, here represented by Mrs Yolande Rausch, private employee, with professional address in L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, by virtue of a proxy, given under private seal.

The said proxy, initialled ne varietur by the attorney in fact of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its here above stated capacities, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which it declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. - Purpose, Duration, Name, Registered office

Art. 1. There is hereby established by the current owner of the shares created hereafter and among all those who may become partners in the future, a private limited company (société à responsabilité limitée)(hereinafter the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

An additional purpose of the Company is the acquisition and sale of real estate properties, for its own account, either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect holding of participation in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The Company will assume the name of AERIUM VAL FLEURI, S.à r.l.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its partners. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

B. - Share capital, Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of partners representing three-quarters of the share capital at least.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among partners. Any inter vivos transfer to a new partner is subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three-quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased partner may only be transferred to new partners subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three-quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.

Art. 11. Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

C. - Management

Art. 12. The Company is managed by one or several managers, who need not be partners.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The manager(s) is (are) appointed by the sole partner, or as the case may be, the partners, who fix(es) the term of its/their office. He (they) may be dismissed freely at any time by the sole partner, or as the case may be, the partners.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one manager, by the sole signature of any manager.

Art. 13. In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by any one manager at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, or in the absence of a chairman, the board of managers may appoint another manager as chairman by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, vidéoconférence or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 14. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

Art. 15. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 16. The manager(s) do(es) not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

The Company shall indemnify any manager or officer, and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager or officer of the Company, or, at its request, of any other corporation of which the Company is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for negligence or fault or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 17. The manager or the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

D. - Decisions of the sole partner, Collective decisions of the partners

Art. 18. Each partner may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each partner is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 19. Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

The partners may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of partners representing three-quarters of the share capital at least.

Art. 20. In the case of a sole partner, such partner exercises the powers granted to the general meeting of partners under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

E. - Financial year, Annual accounts, Distribution of profits

Art. 21. The Company's year commences on the 1st of January and ends on the 31st of December.

Art. 22. Each year on the 31st of December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 23. Five per cent of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be freely used by the partners.

F. - Dissolution, Liquidation

Art. 24. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be partners, and which are appointed by the general meeting of partners which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the partners in proportion to the shares of the Company held by them.

Art. 25. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

Subscription and payment

The five hundred (500) shares have been subscribed by AERIUM FGG PROPERTIES, S.à r.l., prenamed.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31, 2006.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand four hundred Euro (EUR 1,400.-).

General meeting of partners

The above named person, representing the entire subscribed capital and considering himself as fully convened, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be in L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
2. Mr Ely-Michel Ruimy, Managing Director, born in Casablanca on December 31, 1964, residing at 77ter rue Charles Laffitte, F-92200 Neuilly-sur-Seine; and
- Mr Franck Ruimy, Director, born in Casablanca on February 2, 1971, residing professionally at 25, Knightbridge, London, SW1X 7RZ, UK,
are appointed managers of the Company for an indefinite period.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the attorney in fact of the person appearing, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille six, le premier mars.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

AERIUM FGG PROPERTIES, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés sous le numéro 104.717, ici représentée par Madame Yolande Rausch, employée privée, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, en vertu d'une procuration sous seing privé.

La procuration signée ne varietur par la mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituée et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

A. - Objet, Durée, Dénomination, Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes par le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Un objet supplémentaire de la Société est l'acquisition et la vente de biens immobiliers, pour son propre compte, soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes les opérations liées à des biens immobiliers, comprenant la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés au Luxembourg ou à l'étranger dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de ses objets.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de AERIUM VAL FLEURI, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

B. - Capital social, Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représentée par cinq cents (500) parts sociales, d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

Art. 11. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

C. - Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, fixant la durée de leur mandat. Il(s) est/ont librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

La Société est engagée en toutes circonstances, par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs gérants, par la seule signature d'un gérant.

Art. 13. Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui pourra choisir parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en l'absence d'un président, le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convoca-

tion spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 14. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

Art. 15. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 16. Le ou les gérant(s) ne contract(ent), à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

La Société indemniserait tout gérant ou fondé de pouvoir, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, des dépenses raisonnablement occasionnées par toutes actions ou tous procès auxquels il aura été partie en sa qualité de gérant ou fondé de pouvoir de la Société, ou pour avoir été, à la demande de la Société, gérant ou fondé de pouvoir de toute autre société dont la Société est actionnaire ou créditrice et par laquelle il ne serait pas indemnisé, sauf le cas où dans pareils actions ou procès il sera finalement condamné pour négligence ou faute ou mauvaise administration; en cas d'arrangement extrajudiciaire, une telle indemnité ne sera accordée que si la Société est informée par son avocat conseil que le gérant ou fondé de pouvoir en question n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs. Le droit à indemnisation n'exclura pas d'autres droits dans le chef du gérant ou fondé de pouvoir.

Art. 17. Le gérant ou le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

D. - Décisions de l'associé unique, Décisions collectives des associés

Art. 18. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 19. Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toutes autres modifications des statuts sont décidées à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 20. Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. - Année sociale, Bilan, Répartition

Art. 21. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 22. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 23. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

F. - Dissolution, Liquidation

Art. 24. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 25. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Souscription et libération

AERIUM FGG PROPERTIES, S.à r.l., prémentionnée, a souscrit cinq cents (500) parts sociales.

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2006.

Frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à charge en raison de sa constitution est évalué environ à mille quatre cents euros (EUR 1.400,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt l'associé, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqué, a tenu une assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire;
2. Monsieur Ely-Michel Ruimy, Président Directeur Général, né à Casablanca le 31 décembre 1964, demeurant au 77ter rue Charles Laffitte, F-92200 Neuilly-sur-Seine; et
- Monsieur Franck Ruimy, Directeur, né le 2 février 1971 à Casablanca, demeurant professionnellement au 25, Knightbridge, Londres, SW1X 7RZ, UK,
sont nommés gérants de la Société pour une durée indéterminée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de ladite comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Y. Rausch, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2006, vol. 152S, fol. 48, case 5. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 13 mars 2006.

P. Bettingen.

(026324/202/329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2006.

PROMOTIONS COLYSEE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4888 Lamadelaine, 2, Op den Gehren.

R. C. Luxembourg B 103.479.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2006, réf. LSO-BO03667, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 22 mars 2006.

Signature.

(026575/551/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2006.

SLOVPORT LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 103.863.

Suite à la notification de la cession de 500 parts sociales effectuées en date du 31 janvier 2006 par l'associé unique LUXEMBOURG FINANCE HOUSE S.A., le capital de la société SLOVPORT LUXEMBOURG, S.à r.l., société à responsabilité limitée, est désormais détenu comme suit:

BREEVAST SLOVPORT NV: 500 parts sociales.

Le 31 janvier 2006.

Pour avis

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2006, réf. LSO-BO03837. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(027319//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2006.

AERIUM DELTA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 114.914.

—
STAUTES

In the year two thousand and six, on the first day of March.

Before us, M^e Paul Bettingen, notary residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

AERIUM FGG PROPERTIES, S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée), under Luxembourg Law, having its registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B number 104.717, here represented by Mrs Yolande Rausch, private employee, with professional address in L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, by virtue of a proxy, given under private seal.

The said proxy, initialled ne varietur by the attorney in fact of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its here above stated capacities, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which it declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. - Purpose, Duration, Name, Registered office

Art. 1. There is hereby established by the current owner of the shares created hereafter and among all those who may become partners in the future, a private limited company (société à responsabilité limitée)(hereinafter the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

An additional purpose of the Company is the acquisition and sale of real estate properties, for its own account, either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect holding of participation in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The Company will assume the name of AERIUM DELTA, S.à r.l.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its partners. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

B. - Share capital, Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of partners representing three-quarters of the share capital at least.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among partners. Any inter vivos transfer to a new partner is subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three-quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased partner may only be transferred to new partners subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three-quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.

Art. 11. Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

C. - Management

Art. 12. The Company is managed by one or several managers, who need not be partners.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The manager(s) is (are) appointed by the sole partner, or as the case may be, the partners, who fix(es) the term of its/their office. He (they) may be dismissed freely at any time by the sole partner, or as the case may be, the partners.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one manager, by the sole signature of any manager.

Art. 13. In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by any one manager at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, or in the absence of a chairman, the board of managers may appoint another manager as chairman by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 14. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

Art. 15. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 16. The manager(s) do(es) not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

The Company shall indemnify any manager or officer, and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager or officer of the Company, or, at its request, of any other corporation of which the Company is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for negligence or fault or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 17. The manager or the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

D. - Decisions of the sole partner, Collective decisions of the partners

Art. 18. Each partner may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each partner is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 19. Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

The partners may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of partners representing three-quarters of the share capital at least.

Art. 20. In the case of a sole partner, such partner exercises the powers granted to the general meeting of partners under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

E. - Financial year, Annual accounts, Distribution of profits

Art. 21. The Company's year commences on the 1st of January and ends on the 31st of December.

Art. 22. Each year on the 31st of December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 23. Five percent of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten percent of the share capital. The balance may be freely used by the partners.

F. - Dissolution, Liquidation

Art. 24. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be partners, and which are appointed by the general meeting of partners which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the partners in proportion to the shares of the Company held by them.

Art. 25. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

Subscription and payment

The five hundred (500) shares have been subscribed by AERIUM FGG PROPERTIES, S.à r.l., prenamed.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31, 2006.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand four hundred Euro (EUR 1,400.-).

General meeting of partners

The above named person, representing the entire subscribed capital and considering himself as fully convened, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be in L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
2. Mr Ely-Michel Ruimy, Managing Director, born in Casablanca on December 31, 1964, residing at 77ter rue Charles Laffitte, F-92200 Neuilly-sur-eine; and
- Mr Franck Ruimy, Director, born in Casablanca on February 2, 1971, residing professionally at 25, Knightbridge, London, SW1X 7RZ, UK,
are appointed managers of the Company for an indefinite period.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the attorney in fact of the person appearing, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille six, le premier mars.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire, de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

AERIUM FGG PROPERTIES, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés sous le numéro 104.717, ici représentée par Madame Yolande Rausch, employée privée, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, en vertu d'une procuration sous seing privé:

La procuration signée ne varietur par la mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituée et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

A. - Objet, Durée, Dénomination, Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes par le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Un objet supplémentaire de la Société est l'acquisition et la vente de biens immobiliers, pour son propre compte, soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes les opérations liées à des biens immobiliers, comprenant la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés au Luxembourg ou à l'étranger dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de ses objets.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de AERIUM DELTA, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

B. - Capital social, Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représentée par cinq cents (500) parts sociales, d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

C. - Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, fixant la durée de leur mandat. Il(s) est/ont librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

La Société est engagée en toutes circonstances, par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs gérants, par la seule signature d'un gérant.

Art. 13. Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui pourra choisir parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en l'absence d'un président, le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convoca-

tion spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 14. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

Art. 15. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 16. Le ou les gérant(s) ne contract(ent), en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

La Société indemniserait tout gérant ou fondé de pouvoir, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, des dépenses raisonnablement occasionnées par toutes actions ou tous procès auxquels il aura été partie en sa qualité de gérant ou fondé de pouvoir de la Société, ou pour avoir été, à la demande de la Société, gérant ou fondé de pouvoir de toute autre société dont la Société est actionnaire ou créditrice et par laquelle il ne serait pas indemnisé, sauf le cas où dans pareils actions ou procès il sera finalement condamné pour négligence ou faute ou mauvaise administration; en cas d'arrangement extrajudiciaire, une telle indemnité ne sera accordée que si la Société est informée par son avocat conseil que le gérant ou fondé de pouvoir en question n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs. Le droit à indemnisation n'exclura pas d'autres droits dans le chef du gérant ou fondé de pouvoir.

Art. 17. Le gérant ou le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

D. - Décisions de l'associé unique, Décisions collectives des associés

Art. 18. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 19. Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toutes autres modifications des statuts sont décidées à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 20. Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. - Année sociale, Bilan, Répartition

Art. 21. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 22. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 23. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

F. - Dissolution, Liquidation

Art. 24. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 25. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Souscription et libération

AERIUM FGG PROPERTIES, S.à r.l., prémentionnée, a souscrit cinq cents (500) parts sociales.

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2006.

Frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à charge à raison de sa constitution est évalué environ à mille quatre cents euros (EUR 1.400,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt l'associé, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqué, a tenu une assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire;
2. Monsieur Ely-Michel Ruimy, Président Directeur Général, né à Casablanca le 31 décembre 1964, demeurant au 77ter rue Charles Laffitte, F-92200 Neuilly-sur-Seine; et
- Monsieur Franck Ruimy, Directeur, né le 2 février 1971 à Casablanca, demeurant professionnellement au 25, Knighstbridge, Londres, SW1X 7RZ, UK,
sont nommés gérants de la Société pour une durée indéterminée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de ladite comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Y. Rausch, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2006, vol. 152S, fol. 48, case 6. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 13 mars 2006.

P. Bettingen.

(026320/202/329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2006.

PRONECH, S.a r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6450 Echternach, 17, rue de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 97.267.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2006, réf. LSO-BO03668, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 22 mars 2006.

Signature.

(026578/551/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2006.

MIDGARD LUXEMBOURG, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 110.996.

Suite à la notification de la cession de 100 parts sociales effectuées en date du 31 janvier 2006 par l'associé unique LUXEMBOURG FINANCE HOUSE S.A., le capital de la société MIDGARD LUXEMBOURG, société à responsabilité limitée, est désormais détenu comme suit:

BREEVAST MIDGARD NV: 100 parts sociales.

Le 31 janvier 2006.

Pour avis

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2006, réf. LSO-BO03840. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(027330//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2006.

53701

PALUMBO EXPLORATION HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.
R. C. Luxembourg B 78.968.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2006, réf. LSO-BO04480, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mars 2006.

Signature.

(026859/850/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2006.

QUENTIN HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 83.991.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 17 mars 2006

Résolutions

L'assemblée ratifie la cooptation comme nouvel administrateur de Monsieur Sébastien Felici, décidée par le conseil d'administration lors de sa réunion du 3 février 2006.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2006 comme suit:

Conseil d'administration:

- MM. Ferdinando Cavalli, employé privé, demeurant à Luxembourg, président;
- Sébastien Felici, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;
- Marco Lagona, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;
- Pascal Verdin-Pol, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;
- Mme Pascale Mariotti, employée privée, demeurant à Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes:

ComCo S.A., 35, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2006, réf. LSO-BO03696. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(026008/024/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2006.

TECUMAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 110.070.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 1^{er} décembre 2005 que:

i) Monsieur Andrea De Maria, employé privé, demeurant professionnellement 40, avenue de la Faïencerie à L-1510 Luxembourg; Mademoiselle Annalisa Ciampoli, employée privée, demeurant professionnellement 40, avenue de la Faïencerie à L-1510 Luxembourg, ont été nommés Administrateurs de type A en remplacement de Messieurs Bruno Beer-naerts et David De Marco, démissionnaires.

Les mandats des administrateurs prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2007.

ii) MAYFAIR TRUST, S.à r.l., ayant son siège au 54, avenue Pasteur à L-2310 Luxembourg a été nommé commissaire en remplacement de CERTIFICA LUXEMBOURG, S.à r.l., démissionnaire.

Le mandat du commissaire prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2007.

iii) Le siège social de la société a été transféré de son siège actuel au 38, avenue de la Faïencerie à L-1510 Luxembourg.

Luxembourg, le 27 mars 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2006, réf. LSO-BO05980. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(029655/5857/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

APN FINANCE COMPANY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R. C. Luxembourg B 109.586.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 15 mars 2006 que:

- M. Georges Deitz, Partner demeurant 11, rue des Dahlias, L-1411 Luxembourg, né à Luxembourg le 8 juin 1958,
- M. Pascal Noël, Partner demeurant 27, rue Père Conrad, L-1353 Howald, né à Thionville (France) le 31 mai 1962.

Ont été élus gérants de la société en remplacement de Monsieur Alain Lam et Monsieur Bruno Beernaerts, démissionnaires.

Le mandat des nouveaux gérants est à durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mars 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2006, réf. LSO-BO03364. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(026044/727/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2006.

CATERING DE LUXE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5551 Remich, 1, route de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 104.111.

—
Le bilan au 31 octobre 2005, enregistré à Luxembourg, le 20 février 2006, réf. LSO-BN04478, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 février 2006.

Signature

Mandataire

(026882//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2006.

RUN-OFF HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 63.441.

—
Le bilan au 28 février 2006, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-BO03889, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mars 2006.

Signature.

(026886/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2006.

FREELANDER HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 100.410.

—
La soussignée atteste par la présente que:

- le siège et les bureaux de son gérant unique TVL MANAGEMENT S.A. ont été transférés du 15, bd Royal, L-2449 Luxembourg au 60, Grand-rue, Niveau 2, L-1660 Luxembourg à effet du 1^{er} janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 15 mars 2006.

FREELANDER HOLDING, S.à r.l.

TVL MANAGEMENT S.A.

Gérant unique

R.G.F. Turner

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2006, réf. LSO-BO04687. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(028819/816/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2006.

IBS & PARTNERS, INTERNATIONAL BUSINESS SERVICES & PARTNERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 35.973.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2006, réf. LSO-BO01144, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(026934/734/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2006.

ADEQUATE SYSTEM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1423 Howald, 3A, allée Drosbach.
R. C. Luxembourg B 105.582.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2006, réf. LSO-BO03124, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mars 2006.

Signature.

(026942//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2006.

LA SPERANZA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1540 Luxembourg, 2, rue Benjamin Franklin.
R. C. Luxembourg B 77.560.

Le siège de la société, 6, place de Nancy, L-2212 Luxembourg a été dénoncé avec effet au 31 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mars 2006.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2006, réf. LSO-BO06209. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(028747//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2006.

INTERNATIONAL LAWYERS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1540 Luxembourg, 2, rue Benjamin Franklin.
R. C. Luxembourg B 43.628.

Le siège de la société, 6, place de Nancy, L-2212 Luxembourg a été dénoncé avec effet au 31 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mars 2006.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2006, réf. LSO-BO06213. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(028749//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2006.

SARCOM INVESTISSEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Bertholet.
R. C. Luxembourg B 83.333.

Le bilan au 31 décembre 2004 portant mention de l'affectation du résultat de l'exercice, enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2006, réf. LSO-BP00082, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 avril 2006.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

(030970/800/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2006.

INTERLOCK HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 92.708.

La soussignée atteste par la présente que:

- le siège et les bureaux de son gérant unique TVL MANAGEMENT S.A. ont été transférés du 15, bd Royal, L-2449 Luxembourg au 60, Grand-rue, Niveau 2, L-1660 Luxembourg à effet du 1^{er} janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 15 mars 2006.

INTERLOCK HOLDING, S.à r.l.

TVL MANAGEMENT S.A.

Gérant unique

R.G.F. Turner

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2006, réf. LSO-BO04686. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(028823/816/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2006.

IRIDIUM HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 84.796.

La soussignée atteste par la présente que:

- le siège et les bureaux de son gérant unique TVL MANAGEMENT S.A. ont été transférés du 15, bd Royal, L-2449 Luxembourg au 60, Grand-rue, Niveau 2, L-1660 Luxembourg à effet du 1^{er} janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 15 mars 2006.

IRIDIUM HOLDING, S.à r.l.

TVL MANAGEMENT S.A.

Gérant unique

R.G.F. Turner

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2006, réf. LSO-BO04684. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(028830/816/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2006.

LBA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5445 Schengen, 47, route du Vin.

R. C. Luxembourg B 27.987.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-BN03114, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

(030129//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

VICTORIA MANAGEMENT SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.

R. C. Luxembourg B 47.765.

Conseil d'Administration

Le mandat d'administrateur de la société EQUITY TRUST (LUXEMBOURG) S.A. n'a plus été renouvelé depuis l'assemblée générale approuvant les comptes au 31 décembre 2000. De ce fait, EQUITY TRUST (LUXEMBOURG) S.A. n'a plus lieu d'apparaître en tant que tel sur l'extrait de registre de commerce.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mars 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2006, réf. LSO-BO06328. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(029119/850/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2006.

ESSOLONA HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 100.365.

La soussignée atteste par la présente que:

- le siège et les bureaux de son gérant unique TVL MANAGEMENT S.A. ont été transférés du 15, bd Royal, L-2449 Luxembourg au 60, Grand-rue, Niveau 2, L-1660 Luxembourg à effet du 1^{er} janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 15 mars 2006.

ESSOLONA HOLDING, S.à r.l.

TVL MANAGEMENT S.A.

Gérant unique

R.G.F. Turner

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2006, réf. LSO-BO04683. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(028834/816/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2006.

CHROMOLIN HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 100.422.

La soussignée atteste par la présente que:

- le siège et les bureaux de son gérant unique TVL MANAGEMENT S.A. ont été transférés du 15, bd Royal, L-2449 Luxembourg au 60, Grand-rue, Niveau 2, L-1660 Luxembourg à effet du 1^{er} janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 15 mars 2006.

CHROMOLIN HOLDING, S.à r.l.

TVL MANAGEMENT S.A.

Gérant unique

R.G.F. Turner

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2006, réf. LSO-BO04680. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(028839/816/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2006.

RAMLO INTERNATIONAL LUXEMBOURG, Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 99.836.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue exceptionnellement le 27 décembre 2005

6. L'Assemblée décide de renouveler les mandats d'Administrateur de Messieurs Christophe Blondeau, Nour-Eddin Nijar et Romain Thillens jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire approuvant les comptes clôturés au 31 décembre 2005. De même, l'Assemblée décide de renouveler le mandat de Commissaire aux Comptes de la société HRT REVISION, S.à r.l., jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire approuvant les comptes clôturés au 31 décembre 2005.

Pour extrait conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2006, réf. LSO-BO06070. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(028910/565/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2006.

ZEPHYR INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 97.847.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 2 janvier 2006

1. Monsieur Romain Thillens, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement à Luxembourg, 23, Val Fleuri, est coopté administrateur de la société en remplacement de Monsieur Robert Brinner qui a démissionné le 30 décembre 2005.

Monsieur Romain Thillens terminera le mandat de Monsieur Brinner c'est-à-dire, jusqu'à la tenue de l'Assemblée Générale Statutaire en l'an 2009.

Pour extrait conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2006, réf. LSO-BO06066. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(028912/565/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2006.

AMPLION HOLDING, S.a r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 100.407.

La soussignée atteste par la présente que:

- le siège et les bureaux de son gérant unique TVL MANAGEMENT S.A. ont été transférés du 15, bd Royal, L-2449 Luxembourg au 60, Grand-rue, Niveau 2, L-1660 Luxembourg à effet du 1^{er} janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 15 mars 2006.

AMPLION HOLDING, S.à r.l.

TVL MANAGEMENT S.A.

Gérant unique

R.G.F. Turner

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2006, réf. LSO-BO04669. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(028944/816/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2006.

VICOLO DELLE LAVANDAIE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 71.826.

EXTRAIT

Avec effet immédiat, la société anonyme DELOITTE-CORPORATE SERVICES S.A., ayant son siège social à L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf, a dénoncé le domicile de la Société VICOLO DELLE LAVANDAIE S.A., établi au 50, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Monsieur Bruno Beernaerts et Maître Giovanni Stucchi ont démissionné de leur poste d'administrateur de la société, avec effet immédiat.

La société CERTIFICA LUXEMBOURG, S.à r.l., ayant son siège au 54, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, a donné sa démission en tant que Commissaire de la société, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mars 2006.

Signature

Le domiciliataire

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2006, réf. LSO-BO05949. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(029030//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2006.

CRD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4384 Ehlerange, Zare Ouest.

R. C. Luxembourg B 82.593.

EXTRAIT

Suite à l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social de la société en date du 30 novembre 2005 il a été décidé comme suit:

- le changement du siège de la société à l'adresse Zare Ouest à L-4384 Ehlerange est approuvé.

Le conseil d'administration se compose comme suit:

- Claude Wagner, demeurant professionnellement au 22, rue de Cessange, L-1230 Luxembourg;

- Albert Heister, demeurant au 26, rue de Kockelscheuer, L-5853 Fentange;

- Romain Deiskes, demeurant professionnellement au 82, rue de Limpach, L-4467 Soleuvre.

Le commissaire aux comptes est nommé:

- Marc Muller, demeurant professionnellement au 3A, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2005.

Par Mandat

C. Wagner

Enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2006, réf. LSO-BO05126. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(029954/717/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

MECCARILLOS FRANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

R. C. Luxembourg B 38.998.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 21 novembre 2005, que:

- Monsieur Fernando Dominguez Valdes-Hevia demeurant au 10 Eloy Gonzalo, S-28010 Madrid est nommé administrateur, il reprendra le mandat de son prédécesseur Monsieur Franck Coste, démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 février 2006, réf. LSO-BN05539. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(028955/727/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2006.

ALPINAX HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 100.374.

—
La soussignée atteste par la présente que:

- le siège et les bureaux de son gérant unique TVL MANAGEMENT S.A. ont été transférés du 15, bd Royal, L-2449 Luxembourg au 60, Grand-rue, Niveau 2, L-1660 Luxembourg à effet du 1^{er} janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 15 mars 2006.

ALPINAX HOLDING, S.à r.l.

TVL MANAGEMENT S.A.

Gérant unique

R.G.F. Turner

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2006, réf. LSO-BO04667. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(028963/816/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2006.

ALBASTO HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 100.402.

—
La soussignée atteste par la présente que:

- le siège et les bureaux de son gérant unique TVL MANAGEMENT S.A. ont été transférés du 15, bd Royal, L-2449 Luxembourg au 60, Grand-rue, Niveau 2, L-1660 Luxembourg à effet du 1^{er} janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 15 mars 2006.

ALBASTO HOLDING, S.à r.l.

TVL MANAGEMENT S.A.

Gérant unique

R.G.F. Turner

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2006, réf. LSO-BO04665. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(029006/816/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2006.

ACTIMAGO HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 100.382.

La soussignée atteste par la présente que:

- le siège et les bureaux de son gérant unique TVL MANAGEMENT S.A. ont été transférés du 15, bd Royal, L-2449 Luxembourg au 60, Grand-rue, Niveau 2, L-1660 Luxembourg à effet du 1^{er} janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 15 mars 2006.

ACTIMAGO HOLDING, S.à r.l.

TVL MANAGEMENT S.A.

Gérant unique

R.G.F. Turner

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2006, réf. LSO-BO04663. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(029011/816/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2006.

ALFAMEO HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 100.385.

La soussignée atteste par la présente que:

- le siège et les bureaux de son gérant unique TVL MANAGEMENT S.A. ont été transférés du 15, bd Royal, L-2449 Luxembourg au 60, Grand-rue, Niveau 2, L-1660 Luxembourg à effet du 1^{er} janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 15 mars 2006.

ALFAMEO HOLDING, S.à r.l.

TVL MANAGEMENT S.A.

Gérant unique

R.G.F. Turner

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2006, réf. LSO-BO04659. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(029013/816/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2006.

PADT EN VAN KRALINGEN TRUST (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 64.765.

Par la présente, nous vous informons que le domicile de la société mentionnée ci-dessus est dénoncé avec effet immédiat. Le contrat de domiciliation existant entre BENELUX TRUST et la société a été résilié à la même date.

Monsieur Bart Zech et Monsieur Roeland P. Pels ont démissionné de leurs postes d'Administrateur, et la société ELPERS & CO REVISEURS D'ENTREPRISES, S.à r.l. a démissionné de son poste de Commissaire aux Comptes en date du 24 mars 2006.

Le 24 mars 2006.

Pour BENELUX TRUST (LUXEMBOURG), S.à r.l.

Société domiciliataire

R.P. Pels

Enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2006, réf. LSO-BO06295. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(029102//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2006.

TQ3 TRAVEL SOLUTIONS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 74.506.

EXTRAIT

Il résulte d'une lettre de démission du 11 mars 2005 que Monsieur Patrick Nollet, demeurant à Schoonstraat 4, B-1910 Kampenhout, Belgique, a démissionné en tant qu'administrateur de la Société avec effet au 11 mars 2005, de sorte que le conseil d'administration de la Société se compose désormais des personnes suivantes:

- Luc Wellens,
- Tony Vanhelmont,

- Patrick Culot.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mars 2006.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2006, réf. LSO-BO06424. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(029041/250/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2006.

GGP LUX CO., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 113.947.

Extrait des résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 21 mars 2006

En date du 21 mars 2006, l'associé unique de la Société a décidé:

- de révoquer Monsieur Bernard Freibaum, demeurant au 110 North Wacker Drive, de son mandat en tant que gérant de la Société avec effet immédiat;

Depuis cette date, Monsieur Alexander L. Berman est le gérant unique de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mars 2006.

GGP LUX CO., S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2006, réf. LSO-BO06425. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(029044/250/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2006.

REALSTAR HEALTHCARE FINANCIAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 80.000,-.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R. C. Luxembourg B 89.261.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 24 mars 2006 que:

- M. Georges Deitz, Partner, demeurant au 11, rue des Dahlias, L-1411 Luxembourg, né à Luxembourg, le 8 juin 1958.

A été élu gérant de la société en remplacement de Monsieur Alain Lam, démissionnaire.

Le mandat du nouveau gérant est à durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mars 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2006, réf. LSO-BO05989. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(029051/727/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2006.

TOITURE LA TUILE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3912 Mondercange, 44, rue des Champs.

R. C. Luxembourg B 77.429.

Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 21 mars 2006

1) Bureau

L'Assemblée Générale s'est ouverte à 10 heures sous la présidence de Monsieur Kass Laurent, demeurant 44, rue des Champs, à L-3912 Mondercange.

Celui-ci désigne comme secrétaire Monsieur Colle Victor, demeurant 5, Am Ledenberg, à L-5341 Moutfort.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Grandjean Mariette, demeurant 78, route de Dudelange, à F-57330 Volmerange-les-Mines.

Le bureau ainsi constitué constate que les actionnaires, présents ou représentés, représentent l'entière du capital social.

Le bureau constate également que la présente assemblée a été régulièrement convoquée et constituée, de sorte qu'elle peut valablement délibérer de son ordre du jour qui est le suivant:

Nomination d'un administrateur

2) Assemblée

L'assemblée nomme Madame Berg Carole, demeurant 78, rue de la Montée, à L-4981 Reckange/Mess à la fonction d'administrateur.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 10 heures 30.

L. Kass / V. Colle / M. Grandjean

Le Président / Le Secrétaire / Le Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2006, réf. LSO-BO05477. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la S.A. TOITURE LA TUILE du 2 mars 2006

1) Bureau

L'assemblée Générale s'est ouverte à 11 heures sous la présidence de Monsieur Kass Laurent, demeurant 44, rue des Champs à L-3912 Mondercange.

Celui-ci désigne comme secrétaire Monsieur Colle Victor, domicilié 5, Am Ledenberg à L-5341 Moutfort.

L'assemblée élit scrutateur Madame Grandjean Mariette, demeurant 78, route de Dudelange à F-57330 Volmerange-les-Mines.

Le bureau ainsi constitué constate que les actionnaires, présents ou représentés, représentent l'entière du capital social.

Le bureau constate également que la présente assemblée a été régulièrement convoquée et constituée, de sorte qu'elle peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1. Acceptation de la démission de l'administrateur-délégué;

2. Nomination d'un administrateur;

3. Nomination d'un administrateur-délégué;

4. Signature.

2) Assemblée

L'assemblée accepte la démission de Monsieur Buchheit Robert, précité, en tant qu'administrateur et administrateur-délégué.

Elle nomme Monsieur Speltz Raymond, domicilié 109, rue Pierre Krier à L-1880 Luxembourg, à la fonction d'administrateur.

Elle nomme Monsieur Kass Laurent, précité, à la fonction d'administrateur-délégué.

La société est valablement engagée par la seule signature de l'administrateur-délégué.

Administrateurs:

- Kass Laurent, demeurant 44, rue des Champs à L-3912 Mondercange;

- Berg Carole, demeurant 78, rue de la Montée à L-4981 Reckange/Mess;

- Speltz Raymond, demeurant 109, rue Pierre Krier à L-1880 Luxembourg.

Administrateur-délégué:

- Kass Laurent, précité.

L. Kass / V. Colle / M. Grandjean

Le président / Le secrétaire / Le scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2006, réf. LSO-BO00610. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(029980/612/58) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

THIBAUT MANAGEMENT SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.

R. C. Luxembourg B 47.852.

Conseil d'Administration

Le mandat d'administrateur de la société EQUITY TRUST (LUXEMBOURG) S.A. n'a plus été renouvelé depuis l'assemblée générale approuvant les comptes au 31 décembre 2000. De ce fait, EQUITY TRUST (LUXEMBOURG) S.A. n'a plus lieu d'apparaître en tant que tel sur l'extrait de registre de commerce.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mars 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2006, réf. LSO-BO06330. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(029118/850/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2006.

53711

EIKON INVEST VIII HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 104.881.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 24 mars 2006

- L'Assemblée ratifie la cooptation au poste d'administrateur de Madame Joanne Baxter, administrateur, avec adresse professionnelle: Alexander House, Victoria Road 13-15, St Peter Port, GY1 3ZD Guernsey. Son mandat se terminera lors de l'assemblée statutaire qui se tiendra en 2010.

- L'Assemblée accepte la démission de la société PAN EUROPEAN VENTURES S.A., ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg de son mandat de commissaire aux comptes. L'Assemblée nomme en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire la société CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Son mandat se terminera lors de l'assemblée statutaire qui se tiendra en 2010.

Luxembourg, le 24 mars 2006.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signatures

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2006, réf. LSO-BO05624. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(029997/655/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

LAHO LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 76.155.

DISSOLUTION

Extrait

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société tenue le 22 décembre 2005, enregistré à Luxembourg A.C., le 2 janvier 2006, volume 27CS, folio 9, case 9, que l'assemblée a décidé de clôturer la liquidation et à pris les résolutions suivantes en application de la loi 10 août 1915 relatif aux sociétés commerciales et conformément à l'article 9 de ladite loi.

- que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société au 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg;

- et en outre que les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers ou aux associés qui ne se seraient pas présentés à la clôture de la liquidation seront déposés au même ancien siège social au profit de qui il appartiendra.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars 2006.

Pour extrait conforme

Pour la société

J. Elvinger

Notaire

(030047/211/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

STM, SOUDURE TUYAUTERIE MAINTENANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3378 Livange, Zone Industrielle, route de Bettembourg.
R. C. Luxembourg B 81.624.

DISSOLUTION

Extrait

Suite à une assemblée générale extraordinaire enregistrée à Luxembourg, actes civils le 3 mars 2006, volume 27CS, folio 82, case 10 et reçue par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg en date du 24 février 2006, acte n° 87, il a été prononcée la clôture de la liquidation de la société SOUDURE TUYAUTERIE MAINTENANCE, S.à r.l., en abrégé STM, S.à r.l., qui cessera d'exister.

L'assemblée a décidé que les livres et documents de la société resteront déposés pendant 5 années à L-3391 Peppange, 1, rue de l'Eglise.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars 2006.

J. Delvaux

Notaire

(030062/208/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

53712

REALSTAR HEALTHCARE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 3.474.600,-.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R. C. Luxembourg B 89.260.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 24 mars 2006 que:

- M. Georges Deitz, Partner demeurant au 11, rue des Dahlias, L-1411 Luxembourg, ne à Luxembourg, le 8 juin 1958.

A été élu gérant de la société en remplacement de Monsieur Alain Lam, démissionnaire.

Le mandat du nouveau gérant est à durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mars 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2006, réf. LSO-BO05985. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(029054/727/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2006.

ACCES INDUSTRIE LUXEMBOURG, Société Anonyme.

Siège social: L-4031 Esch-sur-Alzette, 41, rue Zénon Bernard.

R. C. Luxembourg B 83.868.

DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte de clôture de liquidation reçu par Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 14 mars 2006, enregistré à Luxembourg A.C., le 15 mars 2006, volume 152S, folio 70, case 1, que la clôture de la société anonyme ACCES INDUSTRIE LUXEMBOURG, ayant son siège social à L-4031 Esch-sur-Alzette, 41, rue Zénon Bernard, a été prononcée, que les livres et documents sociaux seront conservés pendant cinq ans à F-47400 Tonneins, 2, rue du Pont de Garonne.

Pour extrait conforme, délivré, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars 2006.

E. Schlessler

Notaire

(030046/227/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

EURO SYLVA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich)

R. C. Luxembourg B 66.716.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 20 décembre 2005

Il ressort du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 20 décembre 2005 que la démission de Monsieur Anselme Ramos et de Madame Monique Krippeler de leur poste d'administrateur est acceptée.

Fait à Koerich, le 15 octobre 2005.

J. Buche

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2006, réf. LSO-BO03201. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(025988//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2006.
